



U.S. Fire Administration
Working for a fire-safe America

Guide national de planification des évacuations en cas d'incendie de forêt

1re édition



FEMA

Énoncé de mission

Nous soutenons et renforçons les services de lutte contre les incendies et les services médicaux d'urgence, ainsi que les parties prenantes, afin de les aider à se préparer, à prévenir, à atténuer et à réagir face à tous les types de risques.



Administration américaine des incendies (U.S. Fire
Administration)

Œuvrer pour une Amérique à l'abri des incendies

Avertissement

La prévention et la gestion des feux de forêt relèvent d'un effort interinstitutionnel. L'Agence fédérale de gestion des urgences (FEMA) assure la coordination entre les agences fédérales afin d'aider les partenaires des États, des collectivités locales, des tribus et des territoires à faire face aux feux de forêt à l'échelle nationale. Les idées présentées dans ce document ont été compilées à partir de multiples sources et constituent des lignes directrices et des bonnes pratiques relatives à la planification des évacuations en cas de feux de forêt, mais ne doivent pas être interprétées comme des exigences ou des règles absolues. La nature des crises pouvant évoluer, ces recommandations ne doivent pas être considérées comme exhaustives et il convient de toujours tenir compte des spécificités locales.

Table des matières

Liste des figures	vi
Liste des tableaux.....	vii
Liste des acronymes	viii
1. Résumé	1-1
2. Introduction.....	2-1
2.1. But et objectifs	2-1
2.2. Public visé.....	2-2
2.3. Champ d'application.....	2-2
2.4. Comment utiliser ce guide	2-2
2.5. Principaux défis.....	2-2
2.6. L'importance de la cohérence et de la normalisation.....	2-3
2.7. Limites de ce guide.....	2-3
3. Normalisation de la terminologie.....	3-1
3.1. Définitions courantes et termes clés	3-1
3.2. Scénarios généraux d'évacuation en cas d'incendie.....	3-4
4. Cadre et modèle de planification des évacuations	4-1
4.1. Objectif	4-1
4.2. Modèle de plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt.....	4-3
Section 1 : Présentation générale et objectifs	4-3
Section 2 : Identification des dangers, évaluation des risques et mesures d'atténuation	4-5
Section 3 : Zones d'évacuation et points de décision	4-6
Section 4 : Itinéraires et gestion du trafic	4-8
Section 5 : Communication et informations au public.....	4-10
Section 6 : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières	4-13
Section 7 : Repopulation et rétablissement.....	4-15
5. Résumé	5-1
Annexe A. Partenaires de la collaboration sur les feux de forêt	A-1
Annexe B. Annexe B. Préparation des bâtiments aux évacuations en cas d'incendie de forêt	B-1
B.1. Formations et exercices destinés aux premiers intervenants et aux organismes	B-1
B.1.1. Modules de formation standardisés	B-1
B.1.2. Exercices basés sur des scénarios	B-1
B.1.3. Formation interdisciplinaire	B-1

B.1.4. Analyses après action.....	B-2
B.2. Sensibilisation du public et mobilisation communautaire.....	B-2
B.2.1. Campagnes de sensibilisation	B-2
B.2.2. Ateliers et réunions publiques	B-2
B.2.3. Ressources multilingues	B-2
B.2.4. Exercices d'évacuation	B-2
B.2.5. Utilisation des technologies dans la formation et l'éducation	B-2
B.3. Collaboration avec les partenaires communautaires	B-3
B.3.1. Écoles et universités	B-3
B.3.2. Organisations à but non lucratif et organisations confessionnelles	B-3
B.3.3. Participation du secteur privé	B-3
Annexe C. Mise en œuvre du cadre et du modèle	C-1
C.1. Identification des dangers liés aux feux de forêt, évaluation et atténuation des risques	C-1
C.1.1. Comprendre le danger.....	C-1
C.1.2. Identification des populations et des biens exposés au risque	C-2
C.1.3. Évaluation de la vulnérabilité aux dommages	C-3
C.1.4. Évaluation de la vulnérabilité des communautés	C-3
C.2. Assurer une évacuation en toute sécurité : planification des voies d'évacuation	C-4
C.3. Zones de refuge temporaire en cas d'incendie (TFRA)	C-4
C.4. Création, signalisation et gestion des zones d'évacuation	C-9
C.5. Gestion des flux de circulation pendant les évacuations	C-10
C.6. Détermination des points de décision pour l'évacuation des zones	C-10
Annexe D. Stratégie de communication et de diffusion des messages.....	D-1
D.1. Sensibilisation préalable à l'évacuation et implication de la communauté	D-1
D.1.1. L'importance de la sensibilisation préalable à l'évacuation	D-1
D.1.2. Méthodes de sensibilisation du public	D-1
D.1.3. « Ready-Set-Go » et autres programmes de sensibilisation aux feux de forêt	D-2
D.1.4. Instaurer la confiance grâce à la transparence	D-4
D.2. Alertes et notifications en temps réel	D-4
D.2.1. Canaux privilégiés pour les notifications.....	D-4
D.2.2. Critères de déclenchement des alertes	D-6
D.2.3. Garantir la clarté des messages	D-7
D.3. Cohérence des messages d'évacuation	D-7
D.3.1. L'importance d'une communication standardisée	D-7
D.3.2. Exemples de messages	D-8

D4. Messages post-évacuation	D-9
D.4.1. Informations sur le retour des habitants et le rétablissement.....	D-9
D.4.2. Renforcer la confiance du public après une catastrophe	D-9
D.5. Conclusion sur la communication et les messages	D-9
Annexe E. Populations de l'AFN/CTN et autres considérations particulières	E-1
E.1. Identification et cartographie	E-1
E.2. Transport et assistance	E-1
E.3. Préparation des hébergements	E-2
E.4. Accessibilité des moyens de communication.....	E-2
E.5. Évacuation des animaux de compagnie	E-2
E.6. Évacuation des grands animaux	E-3
E.7. Participation de la communauté	E-4
E.8. Conclusion de l'AFN et du CTN	E-4
Annexe F. Remerciements	F-1

Liste des figures

Figure 1. Préparation des communautés4-1

Figure 2. Éléments à prendre en compte lors d'une évacuation en cas d'incendie de forêt en cours4-8

**Figure 3. Types de communication et d'alertes publiques en cas d'évacuation due à un feu de forêt
planification4-11**

**Figure 4. Besoins en matière d'accès, de transport fonctionnel et essentiel, et autres considérations particulières
pour la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt4-14**

**Figure 5. Modèle de message de l'IPAWS MDD présentant les cinq éléments clés du contenu
dans l'ordre..... D-7**

Figure 6. Exemple de message d'alerte d'évacuation, issu du MDD de la FEMA. D-8

**Figure 7. Exemple de message d'évacuation immédiate, tiré des modèles de message de 90 et 360 caractères pour une
évacuation immédiate. D-8**

Liste des tableaux

Tableau 1. Tableau de classification TFRA : définition, utilisation, type de construction, niveau de protection, capacité et préparation des TFRAS de type 1, type 2, type 3 et type 4.....	C-6
Tableau 2. Éléments à prendre en compte concernant les TFRA pour la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt, par type de TFRA.*	C-8
Tableau 3. Tableau de correspondance des termes relatifs à l'évacuation.....	D-3

Liste des acronymes

ADA	Loi américaine sur les personnes handicapées
AFN	besoins en matière d'accès et de fonctionnalité
AHJ	autorité compétente
ASL	langue des signes américaine
BIA	Bureau des affaires indiennes
BLM	Bureau de gestion des terres
CERT	Équipe communautaire d'intervention d'urgence
CTN	besoins critiques en matière de transport
CWPP	Plan communautaire de protection contre les feux de forêt
DEM	modèles numériques d'élévation
EAS	Système d'alerte d'urgence
EMS	services médicaux d'urgence
FAC	Communautés adaptées aux incendies
FEMA	Agence fédérale de gestion des urgences
FSLTT	fédéral, étatique, local, tribal et territorial
SIG	systèmes d'information géographique
ICS	Système de commandement en cas d'incident
IAFC	Association internationale des chefs de pompiers
IMT	Équipe de gestion des incidents
IPAWS	Système intégré d'alerte et d'avertissement du public
MDD	Tableau de bord de conception des messages
NFPA	Association nationale de protection contre les incendies
ONG	organisations non gouvernementales
NIMS	Système national de gestion des incidents
NOAA	Administration nationale océanique et atmosphérique
NPS	Service des parcs nationaux
NRCS	Service de conservation des ressources naturelles
NWR	Radio météo de la NOAA

POD	point de distribution
EPI	équipement de protection individuelle
RTEPM	Modèle de planification d'évacuation en temps réel
TCP	point de contrôle du trafic
TFRA	Zones de refuge temporaires en cas d'incendie
USFS	Service forestier des États-Unis
WEA	Alerte d'urgence sans fil
WUI	zone de transition entre zones urbaines et zones forestières

1. E Résumé

Les feux de [forêt](#) constituent une menace pour les communautés, en particulier dans les zones [d'interface entre zones urbaines et zones naturelles \(WUI\)](#), où l'activité humaine côtoie ou se mêle à la végétation, ainsi que dans les zones urbaines, où les bâtiments d'une ville jouxtent un îlot d'espaces verts. Les récents incendies catastrophiques montrent les conséquences dévastatrices de ces catastrophes naturelles qui se propagent rapidement. Ce document fournit un cadre adaptable destiné à guider les organismes à tous les niveaux de compétence – fédéral, étatique, local, tribal et territorial – dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'évacuation efficaces. Ce guide comprend un modèle de plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt qui peut servir de point de départ aux organismes pour créer, mettre en œuvre et affiner des plans d'évacuation à la fois complets et adaptables à leurs propres besoins. L'objectif de ce guide, de ce cadre et de ce modèle de planification est simple mais essentiel : sauver des vies.

Fondamentalement, ce guide fournit aux autorités des outils et des stratégies leur permettant d'évaluer de manière proactive les risques d'incendie de forêt, de se préparer à évacuer en toute sécurité les membres de la communauté et de coordonner les évacuations entre les différentes parties prenantes. Il souligne la nécessité d'une terminologie et de processus cohérents afin de réduire la confusion en cas d'urgence, permettant ainsi une communication claire entre les intervenants et le public. Grâce à ce guide, les autorités peuvent renforcer leur état de préparation en identifiant les vulnérabilités, en atténuant les risques et en garantissant des stratégies d'évacuation pour tous les membres de la communauté, y compris ceux ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité, de mobilité fonctionnelle ou de transport.

Ces lignes directrices préconisent l'identification proactive des vulnérabilités et la mise en place de stratégies pour y remédier, notamment en intégrant le rôle approprié des zones de refuge temporaires en cas d'incendie (TFRAs). Celles-ci constituent des refuges vitaux lorsque les voies d'évacuation sont compromises ou que le temps manque, offrant une protection temporaire contre les menaces immédiates telles que les flammes et la chaleur. Ce cadre met l'accent sur la planification tant des évacuations avec préavis, où un avertissement préalable permet des interventions par étapes, que des évacuations sans préavis, où la propagation rapide du feu exige une action immédiate avec peu ou pas de temps de préparation. Ces scénarios nécessitent des stratégies distinctes pour garantir une évacuation rapide et sûre de la population, ainsi que des options alternatives pour protéger les personnes contre tout danger.

L'engagement et la sensibilisation du public sont des piliers essentiels pour protéger la sécurité des personnes, tant avant que pendant les incendies de forêt pouvant nécessiter une évacuation. Un pilier essentiel de la préparation aux feux de forêt consiste à favoriser une culture de responsabilité partagée. Outre la fourniture de conseils et la diffusion d'alertes en cas de feu de forêt, il est essentiel que les autorités soulignent l'importance de la préparation individuelle, notamment la création d'espaces défendables, le renforcement des structures, la mise à disposition de kits d'urgence et le respect des ordres d'évacuation. Ce partenariat entre les autorités locales et le public renforce la résilience et garantit des évacuations plus efficaces.

Les avantages de l'élaboration d'un plan d'évacuation solide sont considérables : une sécurité publique renforcée, des opérations rationalisées, une confusion réduite et une base plus solide pour la collaboration interinstitutionnelle. Bien qu'aucun plan ne puisse éliminer totalement les dangers liés aux feux de forêt, ces recommandations permettent aux communautés d'affronter ces événements avec une meilleure préparation et davantage de confiance.

2. Introduction

2.1. , objectif et finalité

La fréquence et l'intensité croissantes des feux de forêt affectent plus que jamais les zones [WUI](#). Le Camp Fire de 2018, qui a fait 85 victimes et entraîné la destruction ou l'endommagement de plus de 19 000 bâtiments ;¹ l'incendie de Lahaina en 2023, qui a fait plus de 100 victimes et détruit 2 200 structures ;² et les incendies de Palisades/Eaton de 2025, qui ont fait 30 victimes et détruit plus de 16 000 bâtiments ;^{3,4} démontrent la nécessité de mettre en place un cadre de planification des évacuations en cas d'incendie de forêt capable de s'adapter. Le présent document vise à aider les services d'incendie, les forces de l'ordre, les organismes de gestion des urgences et d'autres organisations à tous les niveaux de compétence — y compris les niveaux fédéral, régional, local, tribal et territorial — à planifier, mettre en œuvre et communiquer des plans d'évacuation efficaces.

Les objectifs de ce guide sont les suivants :

1. **Renforcer la sécurité publique** : contribuer à l'élaboration de plans d'évacuation qui permettront d'améliorer la sécurité et le bien-être de tous les membres de la communauté, y compris [les populations vulnérables ou à haut risque](#), les animaux de compagnie et le bétail, lors d'incidents nécessitant des évacuations.
2. **Encourager la préparation opérationnelle** : aider les organisations à se préparer à faire face à divers scénarios, y compris des incendies de forêt [avec](#) ou [sans préavis](#), grâce à un cadre flexible.
3. **Faciliter la communication et la coordination interinstitutionnelles** : promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes, notamment les services d'intervention locaux, le secteur privé et les organisations communautaires. Plus précisément, assurer la coordination avec la FCC, les opérateurs de téléphonie mobile et les diffuseurs de radio et de télévision pour le dépannage et la collaboration.
4. **Réduire la confusion au minimum** : promouvoir une terminologie et des procédures cohérentes afin de réduire la confusion au sein du public. Une terminologie commune permettra également de mieux répondre aux besoins des populations de passage et multilingues.

Ces recommandations s'appuient sur les principes du [Système national de gestion des incidents \(NIMS\)](#)⁵ et mettent l'accent sur la cohérence, la normalisation et la flexibilité. En intégrant les enseignements tirés des incendies de grande ampleur ayant touché des collectivités, ces recommandations fournissent un cadre cohérent pour la planification locale des évacuations en cas d'incendie de forêt. Chaque acteur local impliqué dans la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt devra réfléchir à la manière la plus appropriée d'appliquer ces lignes directrices et ce cadre, et devra probablement procéder à des adaptations tenant compte des spécificités de sa collectivité.

¹ Agence fédérale de gestion des urgences (FEMA). (2022). *Paradise, Californie : Reconstruire des logements résilients après l'incendie « Camp Fire »* (Étude de cas sur la coordination interagences de la reconstruction). Département américain de la Sécurité intérieure. https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema_paradise-california-rebuilding-resilient-homes_case-study.pdf

² Agence de gestion des urgences de Maui. (2024). *Incendies de Maui 2023* (rapport post-opérationnel). Comté de Maui. <https://www.maui-county.gov/DocumentCenter/View/151355/MEMA-2023-Wildfire-After-Action-Report>

³ Département californien des forêts et de la protection contre les incendies (CAL FIRE). (mai 2025). Incendie de Palisades. <https://34c031f8-c9fd-4018-8c5a-4159cdf6b0d-cdn-endpoint.azureedge.net/incidents/2025/1/7/palisades-fire>

⁴ Département californien des forêts et de la protection contre les incendies (CAL FIRE). (mai 2025). Incendie d'Eaton. <https://34c031f8-c9fd-4018-8c5a-4159cdf6b0d-cdn-endpoint.azureedge.net/incidents/2025/1/7/eaton-fire>

⁵ Agence fédérale de gestion des urgences. (février 2025). *Système national de gestion des incidents*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://www.fema.gov/emergency-managers/nims>

2.2. s d'audit

Ce document s'adresse principalement aux experts et aux autorités compétentes en matière de planification des évacuations en cas d'incendie de forêt, notamment :

- les services d'incendie et/ou les districts.
- Les services de gestion des urgences.
- Les forces de l'ordre.
- Les autorités gouvernementales fédérales, étatiques, locales, tribales et territoriales (FSLTT) compétentes en matière de planification des évacuations en cas d'incendie de forêt.

2.3. Sco pe

Le présent guide couvre l'ensemble du cycle de vie de la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt :

1. **Préparation préalable à l'évacuation** : aider les organismes à planifier les évacuations en cas d'incendie de forêt avec ou [sans préavis](#).
2. **Mise en œuvre de l'évacuation en temps réel** : fournir des conseils sur les outils d'aide à la décision et les stratégies de communication destinés à être utilisés lors d'une évacuation.
3. **Rétablissement après l'évacuation** : garantir un repeuplement sans heurts et l'évaluation des opérations d'évacuation.

En intégrant les enseignements tirés de la recherche, des analyses rétrospectives post-incident, ainsi que des plans et modèles existants, ce document fournit aux organisations des stratégies concrètes et fondées sur des données probantes pour aider les collectivités à planifier leurs interventions. Pour les entités et les collectivités disposant déjà d'un plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt, ce document n'a pas pour but de rendre caduques ou de remplacer les efforts existants en matière de planification au sein d'une juridiction, mais vise plutôt à les compléter et à éclairer l'amélioration continue de ces efforts. Pour les entités et les collectivités qui s'engagent pour la première fois dans la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt, ces lignes directrices et ce cadre constituent un point de départ complet et une référence tout au long du processus de planification et de l'élaboration d'un plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt pouvant s'intégrer aux plans d'intervention d'urgence, aux plans communautaires de préparation aux incendies de forêt (CWPP), aux plans communautaires de réduction des risques et à d'autres efforts de planification pertinents.

2.4. s sur l'utilisation de ce guide

Les organismes chargés de la planification, des interventions et autres peuvent utiliser ce guide comme :

- **Un outil de planification** : pour éclairer et orienter les discussions autour des concepts clés de planification lors de l'élaboration d'un plan d'évacuation.
- **Une ressource opérationnelle** : pour fournir un cadre initial à la prise de décision concernant l'évacuation en cas d'incendie de forêt lors de situations d'urgence, dans le cadre du processus de planification.
- **Une ressource pédagogique** : pour servir de support à la formation et à la sensibilisation du personnel et du public en matière de préparation et d'opérations d'évacuation.

Un modèle de plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt est inclus dans le corps principal du présent guide. Les différentes annexes fournissent un contexte plus détaillé, des ressources et des conseils de mise en œuvre liés au cadre de planification. Il est recommandé à toute organisation utilisant le modèle pour sa planification d'examiner attentivement les informations correspondantes figurant dans les annexes.

2.5. Principaux défis liés à l'

1. Apparition soudaine des incendies et incidents imprévus

Les feux de forêt, en particulier ceux attisés par des vents violents, s'intensifient rapidement, ne laissant que très peu de temps pour coordonner les efforts d'évacuation. Les récents incendies catastrophiques ont démontré la nécessité de réévaluer la planification des évacuations en cas de feu de forêt afin d'éviter les pertes humaines dues au comportement extrême du feu.

2. Voies d'évacuation limitées

De nombreuses régions disposent d'un réseau routier limité qui est souvent saturé lors des évacuations, ce qui entraîne des embouteillages et accroît les risques. La planification stratégique doit prendre en compte la circulation, les itinéraires alternatifs et les stratégies d'évacuation de secours telles que [les zones de refuge temporaires \(TFRA\)](#).

3. Besoins variés des communautés

Les communautés ne sont pas homogènes. Les plans d'évacuation doivent tenir compte des éléments suivants :

- Les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire.
- Les visiteurs qui ne connaissent pas bien la région et les procédures d'évacuation.
- Les résidents dépendants des transports en commun ou n'ayant pas accès à un véhicule privé.
- Les personnes se trouvant dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements pénitentiaires et autres structures pouvant nécessiter des dispositions particulières.
- Les particularités liées à la population de jour et de nuit, ainsi que les voies d'évacuation.
- Les grands troupeaux d'animaux pouvant nécessiter des remorques ou d'autres dispositions particulières.

4. Obstacles à la communication

Des messages clairs et cohérents sont essentiels à la réussite. Les retards dans le processus de validation et de diffusion des messages, les retards et défaillances des systèmes d'alerte, des messages publics mal rédigés et l'absence de communication multilingue peuvent entraver la rapidité des évacuations.

2.6. L'importance « » de la cohérence et de la normalisation

Les catastrophes exigent une action rapide et décisive dans des conditions extrêmes. Cependant, l'absence de terminologie et de procédures d'évacuation cohérentes d'une juridiction à l'autre est souvent source de confusion. Cette confusion s'intensifie lorsque les personnes se déplacent d'une juridiction à une autre ou traversent plusieurs juridictions à des fins de loisirs. Ce guide d'évacuation propose une terminologie normalisée destinée à :

- Améliorer la compréhension par le public des messages relatifs à l'évacuation en cas d'incendie de forêt.
- Renforcer l'interopérabilité entre les collectivités voisines.
- Renforcer la confiance et la crédibilité auprès des communautés grâce à des messages rédigés dans un langage simple.

Les sections suivantes fournissent des conseils détaillés et des ressources pour aider les organismes à tous les niveaux à mettre en œuvre des plans d'évacuation efficaces.

2.7. s de ce guide

Les dures réalités des évacuations en cas d'incendie de forêt

L'utilisation de ces recommandations en matière de planification des évacuations ou du cadre ci-dessous ne peut garantir la sauvegarde de vies humaines lors d'évacuations en cas d'incendie de forêt. De plus, tous les éléments contenus dans ce cadre n'ont pas la même utilité pour sauver des vies. Toutefois, en tenant compte de tous les facteurs, ces recommandations aident à élaborer un plan d'évacuation viable.

Si certains aspects des incendies peuvent être maîtrisés, certains comportements du feu échappent au contrôle humain. Les feux de forêt, en particulier ceux attisés par des vents violents et survenant sans avertissement préalable, comptent depuis toujours parmi les catastrophes naturelles les plus dévastatrices et les plus imprévisibles. Leur vitesse et leur férocité peuvent créer des conditions qui mettent à mal même les plans les plus minutieusement élaborés. Des incendies rapides peuvent bloquer les voies d'évacuation, devancer les alertes adressées aux citoyens et obliger à prendre en une fraction de seconde des décisions de vie ou de mort.

La préparation de la communauté et la responsabilité individuelle sont primordiales pour tenter d'augmenter les taux de survie. La préparation n'est donc pas seulement un plan ; c'est une responsabilité partagée et un impératif de sécurité publique. Les autorités peuvent émettre des alertes, coordonner les évacuations, fournir des outils de sécurité et mettre en œuvre les meilleurs plans d'intervention, mais la survie dépend souvent des actions de chaque habitant et de chaque communauté. Créer un espace défendable,

utiliser des matériaux de construction et d'aménagement paysager résistants au feu, préparer des trousse d'urgence, élaborer des plans d'évacuation personnels et familiaux, et réagir rapidement [aux ordres d'évacuation](#) ne doivent pas être considérés comme des mesures facultatives ; ce sont des mesures vitales, essentielles pour sauver des vies. Sans une préparation individuelle, même le plan d'évacuation le plus solide aura du mal à empêcher une tragédie.

Les évacuations ne seront jamais sans heurts ni entièrement sûres. Les feux de forêt sont par nature chaotiques. Le risque de propagation très rapide du feu exige une vigilance constante et des mesures proactives de la part de toutes les parties prenantes : agences, habitants et communautés tout entières. Ces recommandations visent à minimiser les risques, mais la triste réalité reste que des vies seront tout de même perdues et que des ravages se produiront. Affronter ces réalités avec honnêteté et résilience est le seul moyen de favoriser une culture de la préparation et de mettre en place les systèmes nécessaires pour protéger autant de vies que possible.

3. d'une terminologie standardisée

3.1. Co s définitions et des termes clés

S'inspirant des enseignements tirés des catastrophes passées et du succès du NIMS, les efforts de planification des évacuations en cas d'incendie de forêt doivent s'appuyer sur une terminologie cohérente et normalisée afin de garantir une communication claire entre les intervenants, les organismes et le public. Les divergences linguistiques dans des situations de forte pression entraînent confusion, retards et risques pour la sécurité. Cette section présente une liste de termes clés et de définitions essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'évacuation.

Populations ayant des besoins fonctionnels et d'accessibilité (AFN) :

désigne les groupes de personnes susceptibles d'avoir besoin d'un soutien ou d'aménagements supplémentaires en cas d'urgence en raison d'un handicap physique, développemental ou cognitif, d'une maladie chronique, d'une maîtrise limitée de l'anglais, de leur âge ou d'autres facteurs pouvant entraver leur capacité à évacuer ou à accéder aux services et informations essentiels ; il s'agit essentiellement de toute personne dont les besoins peuvent rendre difficile la prise en charge de soi-même en situation de crise. Cela inclut les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap, les personnes sans domicile fixe et celles dont l'accès aux transports est limité. Pour plus d'informations, consultez l'annexe E : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières.

Circulation à contresens :

Technique de gestion du trafic permettant aux véhicules de circuler dans le sens inverse du flux de circulation normal. Les voies à contre-sens peuvent être utilisées pour évacuer des personnes en cas d'urgence majeure, telle qu'un ouragan ou un incendie de forêt. Pour plus d'informations sur la gestion du trafic, consultez [l'annexe C.5 : Gestion du flux de circulation pendant les évacuations](#).

Populations ayant des besoins critiques en matière de transport (CTN) :

Ce terme englobe toutes les personnes évacuées ayant un accès limité ou nul aux moyens de transport, ainsi que celles qui ont besoin d'aide pour être évacuées en toute sécurité. Une part importante des évacuations organisées par les collectivités locales peut concerner directement des personnes ayant besoin d'une aide au transport, y compris de moyens de transport accessibles. Les collectivités locales doivent prendre en compte ces besoins lors de la planification afin d'anticiper toute pénurie de ressources, qu'il s'agisse de moyens de transport ou de personnel médical/de santé. En outre, les collectivités locales doivent régulièrement examiner et harmoniser les contrats relatifs au soutien au transport dans le cadre de la planification pour les populations CTN. Pour plus d'informations, [consultez l'annexe E : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières](#).

Interopérabilité des données :

Le formatage des données permet de fusionner ou d'agréger divers ensembles de données, ce qui facilite le partage rapide des données relatives à l'évacuation et aux situations d'urgence entre les différentes agences.

Points de décision :

Marqueurs critiques (critères) qui étayent la prise de décision concernant les alertes d'urgence, [les ordres d'évacuation](#) ou d'autres mesures de gestion des incidents. Les points de décision peuvent être liés à des emplacements géographiques, à des observations ou des prévisions concernant le comportement du feu, ou à des objectifs spécifiques en matière de sécurité des personnes ou de gestion des incidents. Ils peuvent être déterminés ou étayés par des modèles de comportement du feu et des prévisions météorologiques. (Les points de décision sont parfois également appelés « points d'action de gestion ».) Pour plus d'informations, consultez [l'annexe C.6 « Détermination des points de décision pour les zones d'évacuation »](#).

Ordre d'évacuation

Directive ordonnant de quitter les lieux immédiatement en raison d'un danger imminent. Il est essentiel de s'y conformer pour assurer sa sécurité personnelle. Bien qu'un ordre d'évacuation puisse être précédé d'un avertissement d'évacuation, ce n'est pas toujours le cas si les conditions exigent la délivrance immédiate d'ordres d'évacuation.

Centre d'accueil

Il accueille la population générale dans une ou plusieurs installations existantes, telles qu'une école, un centre communautaire, un centre de congrès ou une église, que l'autorité compétente (AHJ) a temporairement transformées en centre d'accueil pour les sinistrés.

Avertissement d'évacuation

Avis émis lorsqu'il existe un **risque de délivrance d'un ordre d'évacuation**. Il peut être conseillé aux résidents ayant besoin de plus de temps pour évacuer, tels que les personnes en situation de handicap ou celles possédant du bétail, de partir plus tôt.

Zone d'évacuation

Zone désignée au sein d'une collectivité, utilisée pour la planification et la mise en œuvre de l'évacuation. Pour plus d'informations, consultez [l'annexe C4 « Création, délimitation et gestion des zones d'évacuation »](#).

Systèmes d'information géographique (SIG)

Système informatique qui analyse et affiche des informations géoréférencées utilisées pour faciliter la planification, l'analyse, la communication et le partage d'informations relatives aux feux de forêt, ainsi que la cartographie des itinéraires d'évacuation, [des zones d'évacuation](#) et des risques.

Système intégré d'alerte et d'avertissement du public (IPAWS)

Système national de la FEMA destiné aux alertes locales, qui fournit au public des informations d'urgence authentifiées et vitales via les téléphones mobiles grâce [aux alertes d'urgence sans fil](#) (WEA),⁶ à la radio et à la télévision via le [système d'alerte d'urgence](#) (EAS),⁷ et sur [la radio météo](#) (NWR) [de l'Administration nationale océanique et atmosphérique \(NOAA\)](#).⁸ Pour en savoir plus, consultez la [fiche d'information « IPAWS 101 »](#)⁹ et rendez-vous à [l'annexe D.2 « Alertes et notifications en temps réel »](#) pour obtenir davantage de détails et de ressources.

Entraide

Accord volontaire entre des organismes visant à partager des ressources et des services afin de s'entraider en cas de besoin.

Canaux de notification

Canaux de communication permettant de diffuser des messages d'urgence au public. Chacun présente ses propres avantages et inconvénients ; les responsables de la planification doivent bien les connaître afin de savoir lesquels utiliser. Pour plus d'informations sur les canaux de notification, consultez [l'annexe D.2 « Alertes et notifications en temps réel »](#).

Point de distribution (POD)

Lieu centralisé et désigné où les personnes peuvent venir chercher les articles nécessaires après une crise. Ces lieux permettent d'accéder à des fournitures vitales telles que de la nourriture, de l'eau et parfois d'autres articles essentiels, à la suite d'une catastrophe ou d'une situation d'urgence lorsque les canaux de distribution habituels sont perturbés.

Mise à l'abri sur place

Recours à un bâtiment pour éloigner temporairement les personnes d'un danger ou d'une menace. Cette mesure doit constituer un dernier recours, à n'utiliser que lorsque l'évacuation ou d'autres options présentent des risques plus importants.

⁶ Agence fédérale de gestion des urgences. (Octobre 2023). *Alertes d'urgence sans fil*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://www.fema.gov/emergency-managers/practitioners/integrated-public-alert-warning-system/public/wireless-emergency-alerts>

⁷ Agence fédérale de gestion des urgences. (octobre 2023). *Système d'alerte d'urgence*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://www.fema.gov/emergency-managers/practitioners/integrated-public-alert-warning-system/public/emergency-alert-system>

⁸ Service météorologique national. (juillet 2025). *Radio météo de la NOAA*. Département américain du Commerce, Administration nationale océanique et atmosphérique. <https://www.weather.gov/nwr/>

⁹ Agence fédérale de gestion des urgences. (janvier 2024). *IPAWS 101 : le système américain d'alertes d'urgence locales*. Département américain de la Sécurité intérieure. https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema_ipaws_101-slicksheet_042024.pdf

TFRA ou équivalent

Espace ou bâtiment préidentifié ou improvisé dans lequel les personnes évacuées peuvent se réfugier lors d'un incendie de forêt se propageant rapidement, en particulier lorsque l'itinéraire d'évacuation prévu est compromis ou qu'il n'y a pas le temps d'évacuer en toute sécurité. Il s'agit d'une zone offrant un niveau de protection temporaire contre les effets immédiats et mortels des flammes directes. Ces zones sont classées en fonction de leur capacité d'accueil et de leur niveau de protection. Pour plus d'informations sur les TFRA, consultez [l'annexe C.3 « Zones de refuge temporaires en cas d'incendie »](#).

Points de contrôle de la circulation (TCP)

Lieu stratégique où des intervenants d'urgence, généralement des forces de l'ordre ou d'autres personnels d'urgence, sont postés pour gérer le flux de circulation. Ces points sont mis en place pour réguler le flux des véhicules et des piétons et pour assurer l'évacuation ordonnée et sûre des résidents ou des visiteurs hors d'une zone menacée, tout en permettant l'accès des véhicules d'urgence.

Populations vulnérables/à haut risque

Groupes de personnes plus susceptibles de présenter des problèmes de santé physique, psychologique ou sociale. Ces populations sont souvent exposées à un risque accru en raison d'une combinaison de facteurs sociaux, sanitaires et/ou économiques. Pour plus d'informations sur ces populations, consultez [l'annexe E : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières](#).

Interface entre zones urbaines et zones sauvages (WUI)

Zone géographique où l'aménagement humain, notamment les constructions et autres infrastructures, rencontre ou s'entremêle avec des zones sauvages non aménagées.

L'interface WUI est souvent subdivisée en deux types en fonction de la densité d'habitation, comme le précise l'Institut national des normes et des technologies (NIST) ([site web « WUI Definitions »](#))¹⁰ :

- ① Interface : aménagement à forte densité adjacent à une végétation sauvage non aménagée.
 - Il existe une ligne de démarcation claire entre les constructions résidentielles, commerciales et publiques et les combustibles des zones sauvages ; ces derniers ne s'étendent généralement pas dans la zone urbanisée.
 - ≥ 3 structures/acre (741 structures/km²).
 - ≥ 250 personnes/mi² (96 personnes/km²).
 - Bâtiments jouxtant directement les combustibles forestiers.
 - Protection contre les incendies assurée par les pompiers locaux, tant contre les incendies intérieurs que contre les incendies de forêt qui se propagent.
- ② Mélange : habitations de faible densité entremêlées à une végétation forestière non aménagée.
 - Il n'y a pas de ligne de démarcation claire ; les combustibles forestiers sont continus à l'extérieur et à l'intérieur de la zone urbanisée.
 - ≥ 1 construction/40 acres (6,18 constructions/km²).
 - (28 à 250) habitants/mi² [(11 à 96) habitants/km²].
 - Les constructions sont dispersées dans une zone de nature sauvage.
 - Les services de protection contre les incendies assurent la protection des personnes et des biens et peuvent également être chargés de la lutte contre les feux de forêt.

¹⁰ Laboratoire d'ingénierie du NIST / Division de la recherche sur les incendies. (25 août 2023). *Définitions des zones WUI*. Département américain du Commerce, Institut national des normes et de la technologie (NIST). <https://www.nist.gov/el/fire-research-division-73300/wildland-urban-interface-fire-73305/hazard-mitigation-methodology-9>

3.2. Généraux : scénarios d'évacuation en cas d'incendie

Incendies sans préavis :

Événements pour lesquels le temps disponible est insuffisant pour évacuer les lieux en toute sécurité avant que le feu n'envahisse les voies d'évacuation d'une collectivité. Ces événements peuvent donner lieu à une alerte publique dans certaines conditions. Il s'agit souvent d'incendies attisés par le vent, appelés « incendies rapides ».

Incendies avec préavis :

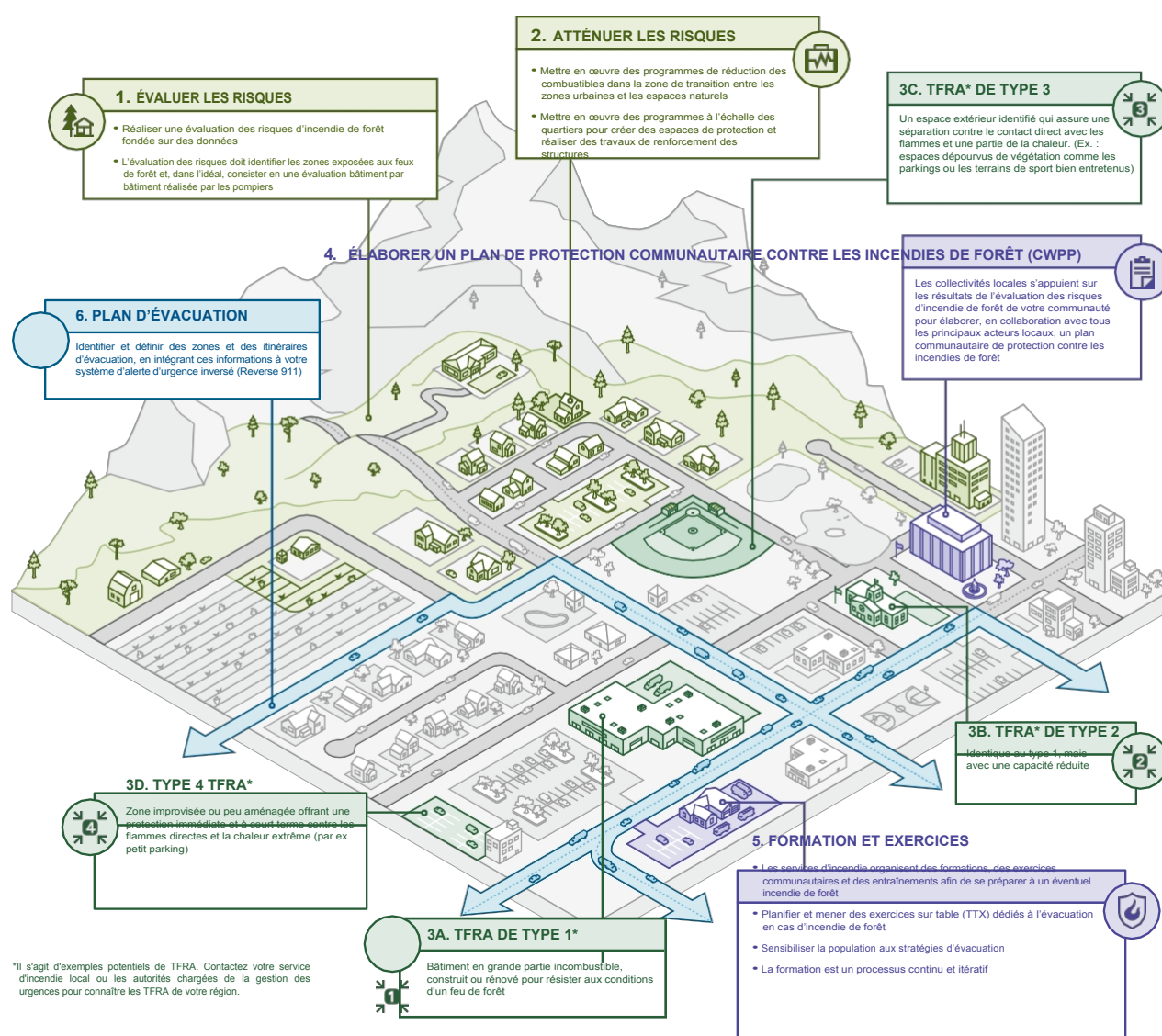
Événements pour lesquels le temps est suffisant pour évacuer les lieux en toute sécurité. Il s'agit de situations où un préavis permet une approche progressive de l'évacuation. Ces évacuations peuvent souvent être recommandées par les pompiers ou l'équipe de gestion des incidents du district (IMT) et sont généralement menées en collaboration avec les forces de l'ordre locales et les services de gestion des urgences. Ce type d'évacuation permet souvent à une communauté de se préparer à l'avance.

4. -évacuation : cadre et modèle de planification

4.1. Obje

La planification des évacuations est un élément essentiel de la préparation aux feux de forêt, en particulier pour les communautés situées dans des zones [WUI \(zones de transition entre les zones urbaines et forestières\)](#). Le modèle de plan d'évacuation en cas de feu de forêt inclus dans le présent guide constitue un point de départ permettant aux organismes d'élaborer, de mettre en œuvre et d'affiner des plans d'évacuation à la fois complets et adaptables à leurs propres besoins. Les éléments essentiels de la préparation communautaire et de la planification des évacuations en cas de feu de forêt sont représentés dans la figure ci-dessous.

Figure 1. Préparation des collectivités aux feux de forêt : illustre les différents éléments de la planification et de la préparation aux feux de forêt au sein d'une même collectivité.



Lorsque vous entamez le processus de planification, il est impératif de réunir tous les partenaires appropriés autour de la table. Chaque collectivité a sa propre approche en matière d'évacuation ; toutefois, consultez [l'annexe A intitulée « Partenaires de collaboration en cas d'incendie de forêt »](#) pour obtenir une liste des partenaires potentiels à prendre en compte lors de la constitution d'une équipe de planification.

Ce cadre et ce modèle sont conçus pour être flexibles et adaptables aux caractéristiques propres à chaque collectivité ou autorité. En utilisant ce cadre comme point de départ, les organismes peuvent :

➤ **Faciliter la coordination interinstitutionnelle**

- La collaboration entre les organismes minimise les malentendus et les retards opérationnels. Des efforts coordonnés conduisent à une réponse unifiée, réduisant ainsi le risque de lacunes critiques ou de chevauchements dans les stratégies d'évacuation.
- Une coordination interinstitutionnelle efficace est particulièrement importante dans les scénarios impliquant plusieurs juridictions, où la cohérence de la terminologie et de la stratégie peut prévenir les inefficacités opérationnelles et sauver des vies. Reportez-vous à [l'annexe A pour consulter](#) la liste [des partenaires de collaboration en matière d'incendies de forêt](#).
- Collaborer entre les organismes pour garantir la cohérence des messages.
- Un moyen efficace d'assurer la coordination pendant les événements consiste à travailler en collaboration avec les autres organismes pour organiser des exercices sur table ou des exercices pratiques avec toutes les parties prenantes. Pour plus d'informations sur la coordination et la formation, consultez [l'annexe B : Renforcer la préparation à l'évacuation en cas d'incendie de forêt](#).

➤ **Atténuer les risques de manière proactive grâce à une planification éclairée**

- Une planification efficace des évacuations permet aux communautés d'être mieux préparées à faire face aux situations d'urgence, réduisant ainsi le risque de pertes humaines. La planification aide à identifier les vulnérabilités à l'avance, ce qui permet aux organisations de remédier aux problèmes potentiels avant que la catastrophe ne survienne. Cette approche proactive allège la charge pesant sur les systèmes d'intervention d'urgence et renforce la résilience des communautés touchées. Pour plus d'informations, consultez [l'annexe B : « Renforcer la préparation à l'évacuation en cas d'incendie de forêt »](#) et [l'annexe C : « Mise en œuvre du cadre et du modèle »](#).
- Prévoir l'élaboration et la diffusion des plans au niveau de l'État et au niveau local. Ceux-ci comprendraient les plans d'intervention de l'État, les plans d'interopérabilité de l'État et les plans PACE (primaires, alternatifs, de secours et d'urgence) afin de garantir que toutes les parties prenantes puissent communiquer entre elles avant, pendant et après l'événement.

➤ **Définir clairement les zones d'évacuation et les voies d'évacuation**

- [Des zones d'évacuation](#) et des voies d'évacuation clairement définies apportent de la clarté dans les situations de stress intense, aidant les habitants à mieux comprendre les options qui s'offrent à eux dans des conditions qui évoluent rapidement. Cette clarté minimise la confusion, réduit les retards et garantit que les ressources sont affectées aux zones appropriées pendant une évacuation. Des zones d'évacuation clairement définies aident également les intervenants à coordonner plus efficacement leurs efforts entre les différentes juridictions. Lorsque les zones d'évacuation sont communiquées de manière efficace, cela renforce la confiance des résidents et contribue à les inciter à agir lorsque des ordres d'évacuation sont donnés. Pour plus d'informations, consultez les sections [« Garantir une sortie en toute sécurité : planification des voies d'évacuation »](#) et [« Création, signalisation et gestion des zones d'évacuation »](#) de l'annexe D.

➤ **Garantir l'efficacité de la préparation à l'évacuation**

- La prise en compte [des populations vulnérables ou à haut risque](#) garantit que personne ne soit laissé pour compte lors d'une évacuation. Une planification efficace permet de s'assurer que les personnes âgées, celles qui ont des problèmes de santé, qui dépendent des transports ou qui sont en situation de handicap soient prises en compte. Une planification efficace pour l'ensemble de la communauté reflète l'engagement à protéger tous ses résidents, renforçant ainsi la résilience et la cohésion globales en cas d'urgence. Pour plus d'informations sur les populations vulnérables ou à haut risque, consultez [l'annexe E : « Populations AFN/CTN et autres considérations particulières »](#).

4.2. Modèle de plan d'évacuation en cas d' -feu de Wil

Section 1 : Présentation générale et objectifs

L'introduction du plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt d'un organisme doit poser les bases du document en présentant le contexte essentiel, l'objectif et les principes directeurs. Elle doit expliquer clairement pourquoi ce plan est nécessaire, quels sont ses objectifs et à qui il s'adresse. Voici une liste des éléments clés à inclure :

- I. Objectif :
 - a. Énoncé d'objectif : expliquer l'objectif général du plan d'évacuation, tel que la protection des vies humaines, des biens et des infrastructures essentielles en cas d'urgence liée à un incendie de forêt.
- II. Principes directeurs :
 - a. Mentionnez les principes clés qui sous-tendent le plan, tels que :
 - i. La sécurité publique comme priorité absolue.
 - ii. La transparence et la responsabilité dans la prise de décision.
 - iii. L'interopérabilité entre les différents organismes.
- III. Objectifs clés :
 - a. Identifiez les objectifs clés qui sous-tendent le plan, tels que :
 - i. Renforcer la sécurité de la population en favorisant des évacuations organisées et rapides.
 - ii. Proposer une approche structurée de la planification, de la mise en œuvre et du rétablissement après une évacuation.
 - iii. Favoriser une coordination efficace entre les services, les parties prenantes et le public.
 - iv. Définir qui dispose de l'autorité légale pour émettre un [avertissement ou un ordre d'évacuation](#).
 - v. Répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté, y compris les personnes les plus exposées, les [populations AFN](#) et [CTN](#), les installations à usage spécifique, le bétail et d'autres considérations propres à la communauté locale.
- IV. Portée du plan :
 - a. Définir la zone géographique et les populations couvertes par le plan, telles que les communautés résidentielles, les entreprises, les touristes et les groupes vulnérables ou à haut risque.
 - b. Mettre en évidence tous les incidents liés aux feux de forêt (par exemple, évacuations avec ou [sans préavis](#), intensités et vitesses variables des incendies, et défis spécifiques aux zones d'interface ville-forêt (WUI)).
 - c. Préciser si le plan est conforme aux directives plus générales au niveau de l'État, de la région ou du pays.
- V. Importance de la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt :
 - a. Résumez la nécessité d'une planification des évacuations dans la zone sélectionnée.
 - b. Insistez sur la nécessité d'une planification proactive en raison de la progression imprévisible et rapide des feux de forêt.
 - c. Mettre en évidence les conséquences d'une préparation insuffisante à l'évacuation, à l'aide d'exemples historiques.
- VI. Public visé :
 - a. Énumérez les parties prenantes et les groupes censés utiliser le plan ou participant à son élaboration. Pensez à inclure :
 - i. Les organismes de gestion des urgences
 - ii. Services d'incendie et/ou districts
 - iii. Les forces de l'ordre
 - iv. Les organismes chargés de l'aménagement du territoire
 - v. Les responsables des collectivités locales et régionales
 - vi. Services des transports, services publics et districts scolaires
 - vii. Établissements médicaux et maisons de retraite

- viii. Grands établissements commerciaux et/ou privés (par exemple, complexes touristiques, universités ou usines)
 - ix. Agences fédérales
 - x. Nations autochtones
 - xi. Organisations communautaires et confessionnelles
 - xii. Organisations non gouvernementales (ONG) telles que la Croix-Rouge locale ou des associations de protection des animaux/vétérinaires, etc.
 - xiii. Le grand public
- b. Consultez [l'annexe A intitulée « Partenaires de collaboration en matière d'incendies de forêt »](#) pour découvrir d'autres parties prenantes potentielles.

VII. Présentez les principaux défis locaux liés à l'évacuation en cas d'incendie de forêt :

- a. Énumérez les principaux défis spécifiques à la région.
- b. Envisagez d'utiliser le schéma de processus suivant, allant de l'allumage à la vérification d'un incendie, pour vous aider à identifier et à organiser les principaux défis dans ces domaines :
 - i. Détection d'un feu de forêt et de sa propagation prévue
 - ii. Décider qui évacuer et à quel moment
 - iii. Informer la population
 - 1. Fournir des informations précises et en temps opportun dans des conditions qui évoluent rapidement
 - 2. Informer un public diversifié et dispersé
 - 3. Utiliser une communication simple et claire plutôt qu'un jargon déroutant.
 - iv. Temps de réaction et respect des consignes par les ménages
 - 1. La surcharge d'informations et la « fatigue des alertes » peuvent engendrer de la confusion, de la peur et même pousser les gens à ignorer les alertes.
 - 2. Confiance et désinformation. En l'absence de communication claire et fréquente, les habitants peuvent se tourner vers des sources non officielles, susceptibles de propager des rumeurs et des informations inexactes. Ces sources inexactes peuvent amener les personnes à prendre de mauvaises décisions concernant leur sécurité.
 - v. Mobilité des ménages
 - vi. Évacuation
- c. Exemples de défis :
 - i. Apparition rapide et comportement imprévisible des feux de forêt.
 - ii. Des voies d'évacuation limitées et des embouteillages.
 - iii. Le feu envahissant la communauté et/ou les axes d'évacuation avant que l'évacuation de la communauté ne soit achevée.
 - iv. Les populations des communautés autochtones ([AFN](#)) et des communautés transnationales ([CTN](#)) ayant des besoins particuliers en matière d'évacuation.
 - v. Les barrières de communication et la nécessité de messages multilingues et accessibles.
 - vi. Infrastructures de communication hors service ou détruites.
 - vii. Interventions et communications dans une zone mise hors tension et privée d'électricité en raison de coupures de courant pour des raisons de sécurité publique ou des conséquences d'un incendie de forêt.
 - viii. Répartition variable de la population dans la zone d'évacuation, en fonction de l'heure, du jour et/ou de la saison.

VIII. Remerciements et références :

- a. Mentionner tous les organismes, parties prenantes ou documents de référence ayant contribué à l'élaboration du plan.
- b. Indiquez les références des normes, des lignes directrices ou des bonnes pratiques qui ont influencé l'élaboration du plan.

Section 2 : Identification des aléas, évaluation des risques et mesures d'atténuation

Cette section doit permettre d'identifier et de traiter les risques et les vulnérabilités spécifiques d'une collectivité pour laquelle un organisme élabore un plan. Elle garantit que le plan repose sur une compréhension globale des aléas et des ressources nécessaires pour les atténuer. (Remarque : les plans d'évacuation et/ou les procédures d'identification des aléas et d'évaluation des risques doivent s'aligner sur les autres plans mis en place par la collectivité ou la communauté, tels que les plans d'intervention d'urgence, ou les compléter.) Reportez-vous à [l'annexe C.1 « Identification des aléas liés aux feux de forêt, évaluation des risques et mesures d'atténuation »](#) pour plus d'informations et de ressources. Les éléments clés de cette section peuvent inclure :

- I. Identification des aléas :
 - a. Analyser et cartographier les facteurs de risque spécifiques à la collectivité (par exemple, l'historique des feux de forêt, la végétation, les conditions météorologiques, la topographie et l'emplacement des zones d'interface ville-forêt (WUI)). Ces informations figurent souvent dans les plans locaux de protection communautaire contre les feux de forêt (CWPP) et les plans d'atténuation des risques. Pour plus d'informations, consultez le document de l'USFA intitulé « [Créer un plan communautaire de protection contre les feux de forêt](#) »⁽¹¹⁾.
 - b. Identifiez les zones importantes ou les zones [WUI](#), les distances de sécurité entre les constructions, les infrastructures critiques et les zones disposant de voies d'évacuation limitées.
- II. Évaluation de la vulnérabilité de la communauté :
 - a. Identifiez et cartographiez les populations d'une collectivité. L'organisme chargé de la planification doit connaître les densités de population et les groupes démographiques susceptibles d'avoir besoin d'une aide supplémentaire lors d'une évacuation, tels que les populations [AFN](#) et [CTN](#), notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les résidents n'ayant pas accès aux transports. Les immeubles collectifs, les maisons de retraite, les parcs de mobil-homes, les prisons, les crèches, les écoles, les camps, les parcs et les zones de loisirs posent également des défis particuliers en matière de planification.
 - b. Identifier et cartographier les zones à forte affluence touristique ainsi que les zones ou lieux susceptibles d'accueillir un grand nombre de visiteurs de passage (par exemple, lors de la tenue de grands événements), ou tout autre facteur pouvant contribuer à une concentration élevée de population dans une zone susceptible de devoir être évacuée.
 - c. Identifiez et cartographiez les infrastructures essentielles de la communauté (par exemple, les ponts, les tunnels, les stations de pompage, les réservoirs, les casernes de pompiers).
 - d. Identifiez et cartographiez les établissements à usage spécifique pouvant nécessiter une assistance et une planification particulières lors des évacuations en cas d'incendie de forêt (par exemple, les hôpitaux, les prisons). Contactez ces établissements pour obtenir des informations sur leurs plans d'évacuation.
 - e. Recenser et cartographier tous les itinéraires d'accès et de sortie dont dispose l'organisme chargé de la planification.
 - i. Répertoire le type et la capacité des routes.
 - ii. Intégrer les types de destinations et les distances (par exemple, une ville voisine, [des centres d'accueil](#), etc.)
 - iii. Prendre en compte les caractéristiques de qualité des itinéraires afin d'évaluer le risque de congestion, de dégradation, de destruction par le feu, etc.
 - iv. Identifiez les goulets d'étranglement sur les itinéraires d'évacuation. (Remarque : certains goulets d'étranglement peuvent se situer en dehors de la juridiction de l'organisme chargé de la planification, mais doivent néanmoins être identifiés et signalés.)
 - v. Prendre en compte l'impact de la densité de population et du moment de la journée sur la capacité des itinéraires.
 - vi. Identifier [les points de contrôle de la circulation](#) et les carrefours, qui constituent un goulot d'étranglement mais aussi une opportunité pour une gestion continue du flux.
 - vii. Pour plus d'informations sur l'évaluation des itinéraires d'entrée et de sortie, consultez [les recommandations de la FEMA sur les transports critiques](#).¹²
 - viii. Pour plus d'informations, consultez [l'outil d'analyse et de planification de la résilience de la FEMA](#).¹³

¹¹ Administration américaine des incendies. (mai 2020). *Élaboration d'un plan communautaire de protection contre les feux de forêt*. Département américain de la Sécurité intérieure, Agence fédérale de gestion des urgences. https://www.usfa.fema.gov/downloads/pdf/publications/creating_a_cwpp.pdf

¹² Département américain de la Sécurité intérieure. (2019). *Considérations en matière de planification : évacuation et mise à l'abri sur place : lignes directrices à l'intention des partenaires des États, des collectivités locales, des tribus et des territoires*. <https://www.fema.gov/sites/default/files/2020-07/planning-considerations-evacuation-and-shelter-in-place.pdf>

¹³ Agence fédérale de gestion des urgences. (2024). *Centre de ressources sur les outils d'analyse et de planification de la résilience*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://rapt-fema.hub.arcgis.com/>

III. Stratégies d'atténuation :

- a. Identifier et cartographier les mesures proposées pour atténuer les incendies de forêt. Celles-ci figurent souvent dans les CWPP locaux ou dans les plans de gestion des risques. Elles peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - i. Projets de réduction des combustibles/de la végétation visant à modifier l'intensité ou le comportement du feu.
 1. Mettre en œuvre des projets de réduction le long des voies d'évacuation et dans d'autres zones destinées à faciliter l'évacuation ou la mise à l'abri d'une communauté.
 - ii. Des pare-feu pour interrompre les voies de propagation du feu vers une communauté.
 - iii. Initiatives visant à créer des espaces défendables.
 - iv. Renforcement des structures, en particulier des établissements de soins tels que les hôpitaux.
 - v. Pour plus d'informations, consultez :
 1. [Le guide de la FEMA à l'intention des propriétaires pour réduire les risques d'incendie de forêt grâce à l'espace défendable](#)¹⁴
 2. [Méthodologie d'atténuation des risques du NIST](#)¹⁵
 3. [« Préparer son logement aux feux de forêt » de la National Fire Protection Association](#)¹⁶
 4. [« Home Mitigations That Matter »](#)⁽¹⁷⁾ de l'Institut d'assurance pour la sécurité des bâtiments et des logements
- b. Définir les responsabilités des organismes et les délais de mise en œuvre des projets d'atténuation.

IV. Mesures de préparation :

- a. Communiquer les informations au public, y compris aux visiteurs.
- b. Ces efforts peuvent impliquer la mise en place de réseaux décentralisés de [zones de refuge temporaires en cas d'incendie \(TFRA\)](#) afin de créer davantage de plans d'évacuation adaptés à l'incident local et à la juridiction concernée. Pour plus d'informations sur les TFRA, y compris leur classification, voir [l'annexe D.3 : Zones de refuge temporaires en cas d'incendie \(TFRA\)](#).

Section 3 : Zones d'évacuation et points de décision

Cette section doit aborder les aspects spécifiques à la planification et aux opérations, en définissant comment et quand les évacuations seront lancées et organisées. Elle doit fournir des orientations concrètes pour la création et la gestion [des zones d'évacuation](#), ainsi que pour la définition de critères clairs d'activation. Pour plus d'informations, consultez [l'annexe C.4 : Création, signalisation et gestion des zones d'évacuation](#) et [l'annexe C.6 : Détermination des points de décision pour les zones d'évacuation](#).

- I. Identifier et impliquer les parties prenantes :
 - a. Autorités chargées d'ordonner les évacuations
 - b. Organisme(s) chargé(s) de mener/coordonner les évacuations
- II. Désignation [des zones d'évacuation](#) :
 - a. Expliquez la méthodologie utilisée pour définir les zones d'évacuation, en vous appuyant sur l'analyse des risques et de la communauté réalisée par l'organisme dans la section précédente.
 - b. Prendre en compte des critères tels que la densité de population, la vulnérabilité de la population, les infrastructures critiques, le risque d'incendie, les contraintes d'évacuation et la proximité de zones à haut risque lors de la création des zones d'évacuation.
 - c. Identifiez et cartographiez les zones d'évacuation. Les limites de ces zones sont basées sur les caractéristiques d'une collectivité, en s'appuyant généralement sur des repères et des délimitations connus, et doivent être faciles à communiquer au public. Un organisme peut également tenir compte de la structure organisationnelle des services publics de la collectivité

¹⁴ Agence fédérale de gestion des urgences. (avril 2025). *Équipe d'évaluation de la prévention des incendies de Marshall : Guide à l'intention des propriétaires pour réduire les risques d'incendie de forêt grâce à un espace défendable* (DR-4634). Département américain de la Sécurité intérieure. https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema_marshall-fire-mat-homeowners-guide-defensible-space.pdf

¹⁵ Groupe de travail sur les incendies en zone d'interface ville-nature du NIST. (2022.) *Méthodologie d'atténuation des risques (HMM)*. Département américain du Commerce, Institut national des normes et de la technologie, Laboratoire d'ingénierie, Division de la recherche sur les incendies. <https://www.nist.gov/el/fire-research-division-73300/resources/hazard-mitigation-methodology-hmm>

¹⁶ Association nationale de protection contre les incendies (NFPA). (2025). *Préparer son logement aux feux de forêt*. <https://www.nfpa.org/education-and-research/wildfire/preparing-homes-for-wildfire>

¹⁷ Hedayati, F., Quarles, S.L. et Hawks, S. (2023). *Braises et flammes des feux de forêt : les mesures de prévention essentielles pour les habitations*. Institut pour la

agences de sécurité. Les transports, les voies d'accès et de sortie, les abris communautaires et les zones de refuge, ainsi que les questions [d'entraide](#) peuvent également être pris en compte dans ce processus.

- i. Identifier et cartographier les zones de risque de feux de forêt ([TFRAs](#)) dans chaque zone d'évacuation.

III. Cartographie et communication des [zones d'évacuation](#) :

- a. Préciser comment les zones d'évacuation seront représentées visuellement (par exemple, cartes à code couleur, symboles distincts).
- b. Préciser comment les informations relatives aux zones d'évacuation seront communiquées au public et aux parties prenantes (par exemple, sites web ou documents imprimés).
- c. Identifier qui assurera la surveillance des feux de forêt actifs dans les juridictions voisines et à proximité des éléments du paysage constituant des points de décision.
- d. Il est recommandé que ces zones d'évacuation, ainsi que les cartes de statut associées, soient hébergées dans un service d'entités. Un service d'entités permet aux utilisateurs de diffuser des données d'entités et des tables non spatiales via Internet ou un intranet, et rend ces données accessibles pour une utilisation dans des clients Web, des applications de bureau et des applications de terrain. Les services d'entités peuvent facilement être partagés entre les agences, exploités par d'autres applications, et contribuent à la création d'une image opérationnelle commune et à [l'interopérabilité des données](#).

IV. Points de décision pour la mise en œuvre de l'évacuation :

- a. Définir les seuils et [les critères de décision](#) pour déclencher [les ordres d'évacuation](#) et [les alertes d'évacuation](#) (par exemple, en fonction de la proximité de l'incendie, de son comportement, des conditions météorologiques ou de toute combinaison de facteurs similaires) pour chaque zone d'évacuation.
- b. Veiller à ce que l'autorité chargée d'ordonner une évacuation comprenne bien les [critères de décision](#).
- c. Définir les procédures de notification du personnel clé (responsables des pompiers et des forces de l'ordre, gestion des urgences, responsables des centres d'appel, etc.)
- d. Intégrer des outils de modélisation des incendies pour prévoir les délais et déterminer l'emplacement des points de décision.
- e. Intégrer des outils de modélisation des évacuations pour estimer les délais d'évacuation et élaborer des hypothèses de planification des évacuations basées sur le temps.
- f. En localisant et en cartographiant les points de décision pour les zones d'évacuation, les services garantissent la flexibilité nécessaire à une prise de décision rapide en cas d'incendie [imprévu](#).

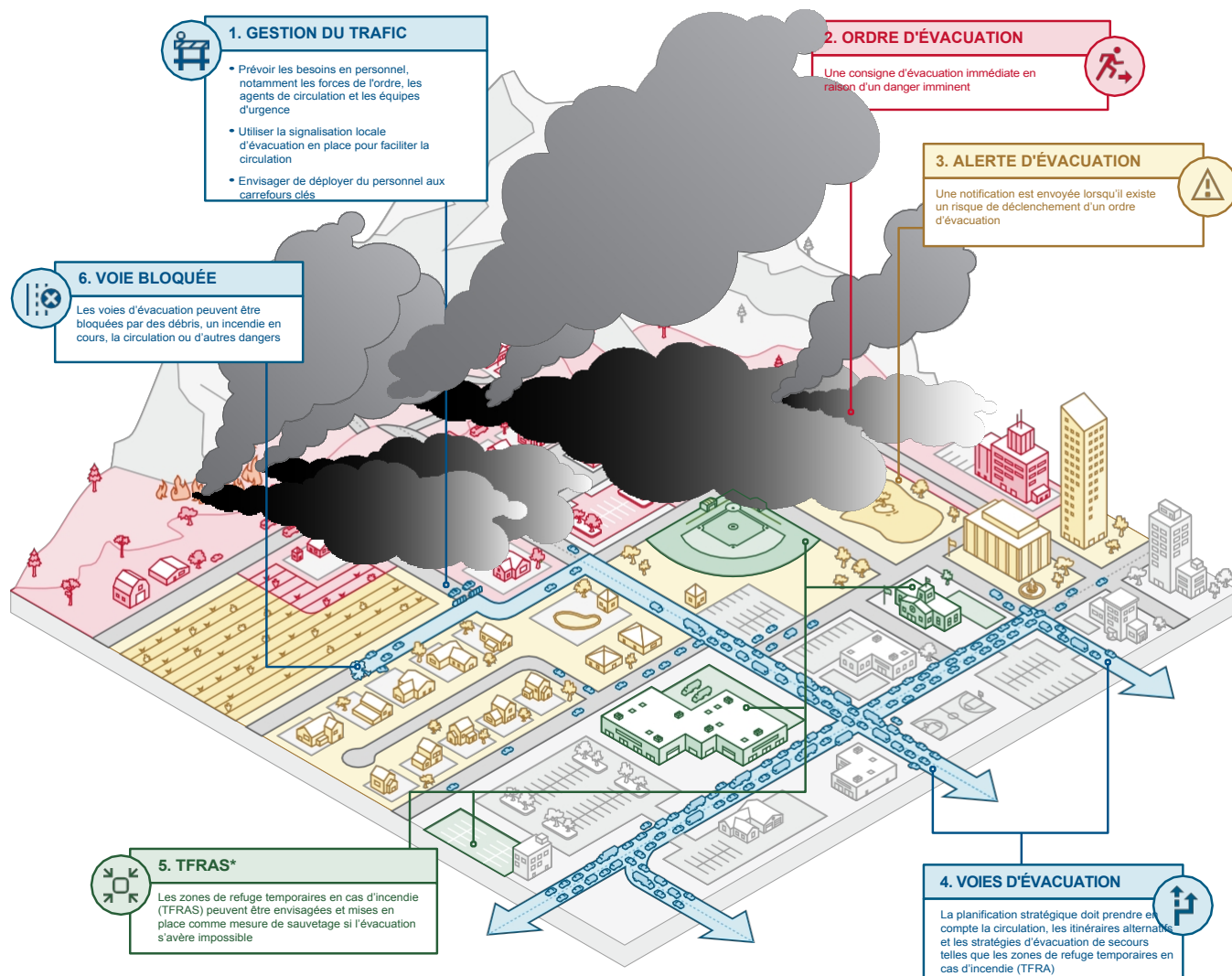
V. Définir les procédures permettant de hiérarchiser les évacuations :

- a. Le cas échéant, inclure des critères pour des évacuations échelonnées afin de réduire les embouteillages et d'améliorer la fluidité du trafic.
- b. Préciser les considérations relatives aux procédures d'évacuation pour [les populations vulnérables](#) ou [à haut risque](#), ainsi que pour les personnes souffrant de [troubles respiratoires aigus \(AFN\)](#) et/ou de [troubles cardiovasculaires \(CTN\)](#).

VI. Coordination avec les partenaires [d'entraide](#) :

- a. Le cas échéant, définir les rôles et les responsabilités pour les opérations interinstitutionnelles au sein [des zones d'évacuation](#) et à proximité de celles-ci.
- b. Préciser les protocoles de communication et de partage d'informations entre les différentes agences.
- c. La coordination interinstitutionnelle doit inclure les collectivités d'accueil.
- d. Inclure les États, les juridictions et les municipalités adjacents disposant d'un plan d'escalade des alertes – protocole d'accord (MOU). Un plan d'escalade des alertes garantit que si une autorité locale chargée des alertes (AA) n'est pas en mesure d'envoyer une alerte à sa communauté, elle peut transmettre la demande aux AA IPAWS voisines disposant d'autorisations d'alerte établies et partagées.

Figure 2. Éléments à prendre en compte en cas d'évacuation due à un incendie de forêt actif au sein d'une collectivité.



*Il s'agit d'exemples potentiels de TFRAS. Contactez votre service local des pompiers ou l'autorité chargée de la gestion des urgences pour connaître les TFRAS en vigueur dans votre région.

Section 4 : Itinéraires et gestion du trafic

Cette section d'un plan d'évacuation porte sur la manière d'élaborer des plans permettant aux personnes évacuées de se mettre physiquement en sécurité. Elle doit aborder les stratégies d'évacuation, les défis logistiques et la planification des itinéraires afin de garantir des évacuations sûres et efficaces. Pour plus d'informations et de ressources, consultez [l'annexe C.5 : Gestion de la circulation pendant les évacuations](#).

I. Identification et désignation des itinéraires :

- a. Identifiez et cartographiez les itinéraires de sortie d'une zone faisant l'objet d'une évacuation.
 - i. Tenez compte de facteurs tels que la capacité des routes, leur état, le sens de circulation, le relief et les points de congestion potentiels.
 - ii. Lors de la planification des itinéraires, tenez compte du risque inévitable que ceux-ci soient bloqués par des arbres, des lignes électriques, des portails verrouillés et des véhicules.

- b. Veillez à ce que toute analyse englobe l'ensemble des itinéraires, car lors d'un incident, certains itinéraires peuvent être rendus impraticables, ce qui nécessite de disposer de plusieurs options.
- c. Souvent, la circulation des véhicules quittant la zone nécessitera une coordination dépassant le cadre d'une seule collectivité. La coordination avec les collectivités situées au-delà de la zone d'impact est cruciale pour la planification d'une mobilisation efficace de toute communauté.

II. Gestion des flux de circulation :

- a. Définissez des mesures visant à prévenir les embouteillages.
 - i. Envisagez [la circulation à contresens](#), l'évacuation échelonnée ou toute combinaison de méthodes d'évacuation, ainsi que des ajustements des feux de signalisation.
 - ii. Envisagez le déploiement préalable de dispositifs de contrôle de la circulation.
 - iii. Envisagez des plans pour l'installation et le raccordement de générateurs aux feux de signalisation en cas de coupure de courant.
 - iv. Préciser le rôle du personnel chargé de la régulation de la circulation et l'emplacement de la signalisation destinée à guider les personnes évacuées.
 - v. Les personnes chargées de guider les personnes évacuées le long des itinéraires d'évacuation doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) adapté et bénéficier d'une formation sur l'utilisation de cet équipement ainsi que sur la manière d'identifier les situations mettant la vie en danger.
 - vi. Mener des efforts de planification à long terme visant à élargir les routes afin de permettre des évacuations plus rapides et à gérer la végétation le long des principaux itinéraires d'évacuation.
- b. Garantir l'accès aux moyens de lutte contre l'incendie et aux unités d'intervention.

III. Zones de rassemblement et points de contrôle :

- a. Si nécessaire, identifiez et cartographiez les emplacements destinés à accueillir les personnes évacuées et à gérer le flux de véhicules (par exemple, de grands parkings ou des terrains dégagés).
- b. Identifier et cartographier les zones de rassemblement pour les moyens d'intervention, notamment les engins de lutte contre l'incendie, les forces de l'ordre, les remorques à chevaux pour les équipes de sauvetage des grands animaux, etc.
- c. Prévoir des points de contrôle pour vérifier l'avancement de l'évacuation et fournir des informations en temps réel.
- d. Si nécessaire, identifiez et cartographiez l'emplacement des centres d'accueil et définissez leurs limites de capacité.
- e. Identifiez et localisez sur une carte [les zones d'interdiction de vol \(TFRA\)](#) le long de l'itinéraire d'évacuation.

IV. Élaborez [plusieurs scénarios](#) :

- a. Élaborer et inclure plusieurs scénarios permettant des évacuations dans différentes circonstances.
 - i. Les scénarios doivent prendre en compte :
 1. Des itinéraires d'évacuation bloqués.
 2. Des incendies se propageant rapidement nécessitant des consignes de mise à l'abri dans la communauté (c'est-à-dire dans [une TFRA](#)).
 3. Des incendies se rapprochant depuis différentes directions.
 4. Différents types d'évacuation, tels que les évacuations par phases.
 5. La perte des communications, de l'électricité et/ou d'Internet.

V. Plan de dotation en personnel et en équipement :

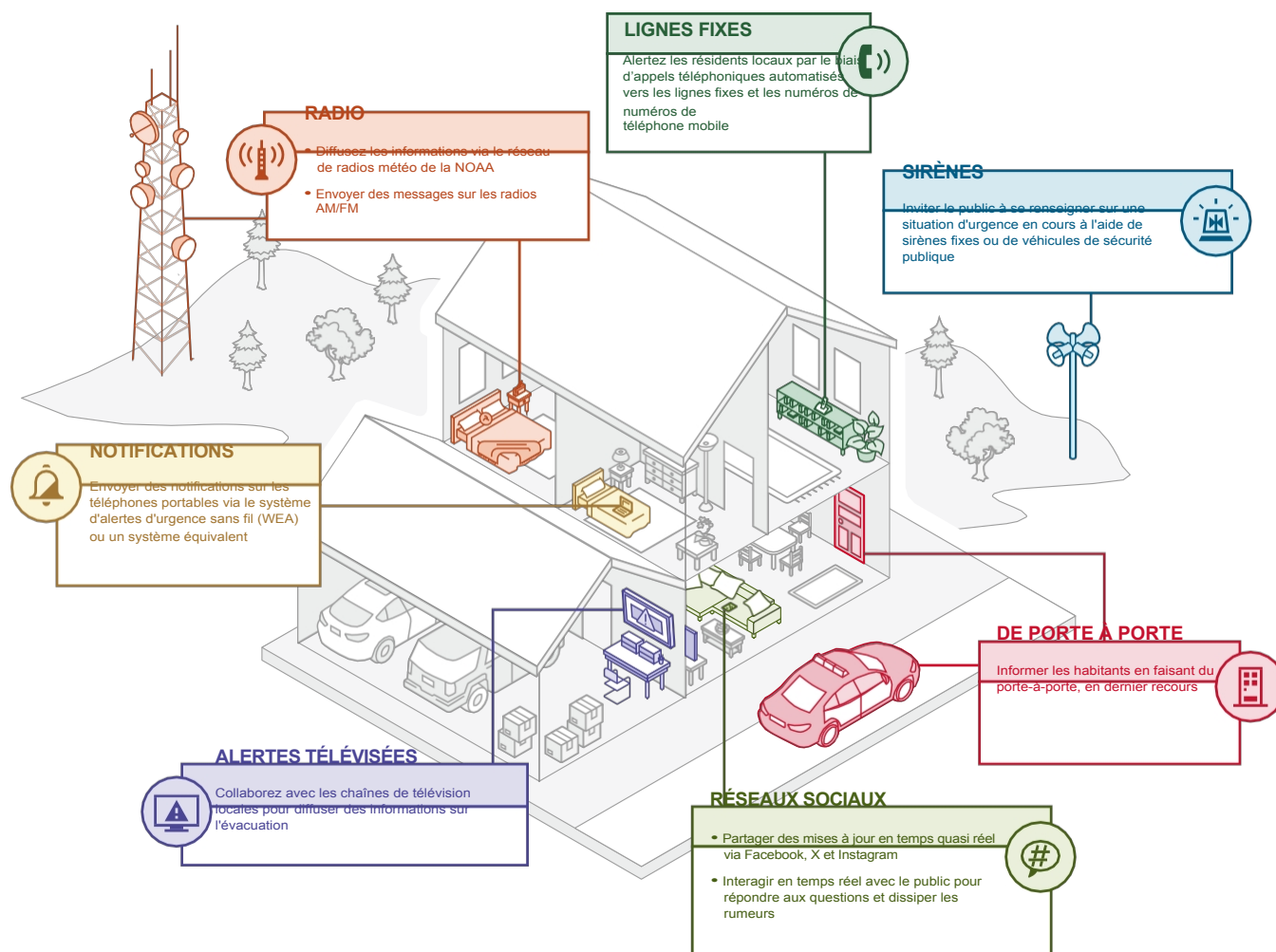
- a. Élaborez un plan de personnel et d'équipement prévoyant la présence de forces de l'ordre, de secouristes et de tout équipement approprié aux [points de contrôle de la circulation](#) et aux goulets d'étranglement critiques afin de faciliter la fluidité du trafic.
 - i. Ce plan de personnel et d'équipement doit permettre d'évaluer de manière réaliste les ressources nécessaires pour contrôler la circulation pendant les évacuations et mener à bien d'autres opérations d'évacuation spécifiées au niveau local.
 - ii. Définir les tâches d'évacuation et désigner les responsables de chaque étape du processus d'évacuation.

-
- VI. Intégration des données en temps réel :
- a. Définir comment un organisme prendra des décisions d'évacuation (oui/non) fondées sur les données.
 - i. Obtenir des simulations de propagation des incendies.
 - ii. Déterminez le temps minimum nécessaire pour évacuer à partir [des points de décision](#). Utilisez des outils de modélisation des évacuations pour établir les délais d'évacuation.
 - iii. Il est important de savoir que si le temps d'évacuation minimum est de deux heures, il convient d'envisager de prévoir un délai supplémentaire pour tenir compte des imprévus, des inefficacités, des goulots d'étranglement, etc.
 - b. Définir la procédure permettant d'obtenir les données des systèmes de surveillance du trafic (par exemple, caméras de circulation ou autres) afin de suivre les embouteillages et d'ajuster dynamiquement les stratégies d'évacuation.
 - c. Prévoir des protocoles de communication pour partager les informations en temps réel sur le trafic avec les personnes évacuées et les intervenants.
 - d. Envisagez d'intégrer des caméras, des capteurs ou d'autres sources de données en temps réel pour faciliter les opérations d'évacuation et la prise de décision.
- VII. Considérations particulières :
- a. Prévoir la coordination du transport des personnes évacuées vers [les zones de refuge temporaire \(TFRA\)](#) lorsque les conditions le permettent en toute sécurité.
 - b. Répondre aux besoins liés aux véhicules hors gabarit (par exemple, camping-cars ou remorques) et à l'accès des véhicules d'urgence.
 - c. Prendre en compte les animaux de compagnie, le bétail et les animaux d'assistance.
 - d. Prévoyez des évacuations à pied si le transport en véhicule n'est pas disponible.
 - e. Intégrer [l'entraide](#) et la coordination.
 - f. Collaborer avec les forces de l'ordre et les organismes de transport afin d'assurer une gestion fluide du trafic.
 - g. Définir clairement les rôles de chaque organisme impliqué dans la gestion des itinéraires.
 - h. Tenez compte de la répartition variable de la population dans la zone d'évacuation en fonction de l'heure, du jour et/ou de la saison.
 - i. Envisager de déployer des dépanneuses, des équipes de déblayage ou d'autres engins lourds pour dégager les véhicules en panne ou abandonnés.
 - j. Organisations bénévoles actives en cas de catastrophe (VOAD), écoles, service local de santé publique, police locale, pompiers et services médicaux d'urgence (SMU).

Section 5 : Communication et informations au public

Cette section d'un plan d'évacuation doit se concentrer sur la manière dont les informations seront communiquées au public et aux parties prenantes avant et pendant une évacuation due à un feu de forêt. Elle garantit que les personnes évacuées disposent d'informations opportunes, claires et accessibles pour agir de manière efficace et efficiente. Pour des informations et des ressources plus détaillées, consultez [l'annexe D : Stratégie de communication et de diffusion des messages](#).

Figure 3. Types de communication et d'alertes publiques pour la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt.



- I. Options de sensibilisation du public avant l'évacuation :
 - a. Présentez les actions de sensibilisation menées au sein de la communauté pour informer les habitants sur [les zones d'évacuation](#), les itinéraires, les abris, [les zones d'alerte de sécurité \(TFRAs\)](#), les notifications sur inscription volontaire et les procédures à suivre.
 - i. Faites appel à des acteurs de confiance au sein de la communauté, tels que les groupes confessionnels, les centres pour personnes âgées, etc.
 - b. Répertoirez les langues dans lesquelles les communications seront diffusées et déterminer les supports d'information qui devront être traduits avant un événement.
 - c. Détailler un plan visant à fournir des ressources telles que des cartes imprimées, des guides multilingues, des infographies et des ateliers.
 - i. Prévoir des stratégies de sensibilisation visant à informer le public sur [les critères de décision](#) et les protocoles d'évacuation.
- II. Systèmes publics de diffusion d'alertes d'urgence :
 - a. Précisez les plateformes et le personnel spécifique qui seront utilisés pour diffuser les alertes, y compris les alertes d'urgence sans fil (WEA) sur inscription volontaire, le système d'alerte d'urgence (EAS), les sirènes et les réseaux sociaux. Pour plus d'informations, consultez [l'annexe D.2 : Alertes et notifications en temps réel](#).
 - b. Précisez les critères de diffusion des alertes et leur escalade (par exemple, les phases « Prêt », « En place », « Partez »). Pour plus d'informations, consultez [l'annexe D.1 : Sensibilisation préalable à l'évacuation et implication de la communauté](#).
 - c. Veillez à disposer d'une infrastructure et d'équipements de communication adéquats et fiables pour diffuser

messages. Comprenez comment les plateformes d'alerte peuvent être affectées par une coupure d'électricité et/ou une interruption du réseau mobile. Les plans doivent inclure des stratégies de secours pour alerter le public lorsque l'électricité et le réseau mobile ne sont pas disponibles. De plus, les responsables des secours d'urgence et les autorités chargées des alertes doivent utiliser plusieurs canaux et des systèmes redondants afin d'augmenter les chances que le public reçoive les messages.

III. Clarté et cohérence des messages :

- a. Élaborez des messages pré-rédigés afin de garantir l'uniformité sur toutes les plateformes de communication.
- b. Utilisez un langage simple et incluez des détails essentiels tels que la source, le danger, le lieu, l'heure et des consignes sur la conduite à tenir.
 - i. Les personnes ne parlant pas anglais, les personnes en situation de handicap et celles ayant un accès limité aux technologies devront également recevoir des notifications par des moyens qui leur sont accessibles.
- c. Le tableau de bord de conception des messages (MDD) de la FEMA permet aux autorités chargées des alertes de rationaliser davantage le processus de messagerie pré-rédigée. Page d'accueil du MDD de la FEMA : <https://www.fema.gov/node/ipaws-message-design-dashboard-now-available>.
- d. Pour plus d'informations, consultez [l'annexe D.2 : Alertes et notifications en temps réel](#).

IV. Mises à jour en temps réel :

- a. Précisez le plan de diffusion des mises à jour en continu pendant une évacuation (par exemple, fermetures de routes, progression de l'incendie et itinéraires sûrs).
 - i. Tenez compte de l'éventuelle indisponibilité du réseau mobile.
 - ii. Envisagez l'intégration avec des plateformes d'alerte publique largement utilisées, telles que Watch Duty.

V. Communication avec les partenaires et les parties prenantes :

- a. Précisez un protocole de communication intra- et inter-agences, afin de garantir que les intervenants et les partenaires soient tenus informés de l'état d'avancement de l'évacuation.
- b. Envisagez d'inclure des fréquences radio et des groupes de discussion pré-définis pour l'évacuation, destinés aux intervenants chargés de coordonner les évacuations.
- c. Précisez les outils tels que les radios, les applications ou les centres de communication permettant de rationaliser le partage d'informations.
- d. Mettez en place un plan PACE (primaire, alternatif, de secours et d'urgence) en cas d'impossibilité d'utiliser les moyens de communication principaux lors d'une situation d'urgence.

VI. Communication après l'évacuation :

- a. Inclure des consignes sur les délais de retour, les contrôles de sécurité et l'accès aux ressources une fois l'évacuation terminée.
- b. Utilisez les mêmes canaux pour diffuser des messages cohérents pendant la phase de rétablissement.

VII. Centres de regroupement :

- a. Le cas échéant, identifiez et localisez sur une carte les centres destinés aux familles et aux personnes déplacées afin qu'elles puissent retrouver leurs proches, y compris leurs animaux de compagnie.
- b. Il est important de garder à l'esprit que la mise en place de centres de regroupement doit être prise en compte dès les premières phases de l'évacuation.

Section 6 : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières

Cette section doit aborder les défis spécifiques et les exigences de planification nécessaires pour garantir des stratégies d'évacuation efficaces pour tous les membres de la communauté. Elle incite les organismes à inclure des plans visant à soutenir les personnes en situation de handicap et celles ayant des besoins fonctionnels et d'accessibilité, ainsi que des besoins critiques en matière de transport. Elle inclut également la planification concernant les animaux de compagnie et les grands animaux lors des évacuations. La mise en place de partenariats avec les refuges pour animaux locaux, les associations de défense des animaux et les organisations à but non lucratif contribuera à renforcer les ressources disponibles pendant les évacuations. Envisagez d'élaborer des accords [d'entraide](#) pour un soutien interjuridictionnel en faveur des populations AFN et des capacités d'évacuation des animaux de compagnie et du bétail. Pour des informations et des ressources plus détaillées, voir [l'annexe E : Populations AFN/CTN et autres considérations particulières](#).

- I. Identification et cartographie :
 - a. Exploitez les données locales, les informations issues du recensement et les contributions de la communauté pour identifier les zones abritant des personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou ayant d'autres besoins en matière d'accessibilité et de fonctionnalité.
 - b. Intégrez les établissements accueillant des populations internées dans l'identification des dangers et les évaluations des risques (par exemple, les maisons de retraite, les foyers d'accueil, les résidences-services, les écoles, les crèches et les prisons).
 - c. Faites appel à des organisations communautaires telles que les centres de loisirs, les bibliothèques et les organisations confessionnelles pour recueillir des informations sur [les AFN](#) et [les CTN](#).
- II. Transport et assistance :
 - a. Collaborez, dans la mesure du possible, avec les services locaux d'urgence médicale (EMS) et les agences de transport en commun afin d'établir des plans de transport d'évacuation accessibles. Envisagez le recours à des ambulances privées pour les personnes confinées à domicile bénéficiant de soins de longue durée ou en soins palliatifs, afin de compléter les capacités des services d'urgence médicale.
 - b. Prévoir des ressources telles que des véhicules accessibles aux fauteuils roulants et du personnel formé à l'accompagnement des personnes présentant des handicaps sensoriels ou cognitifs.
 - c. Coordonner l'aide apportée aux personnes dépendantes des transports en commun ou ne disposant pas de véhicule, comme les touristes.
- III. Préparation des centres d'accueil :
 - a. Désigner des abris conformes aux normes de l'Americans with Disabilities Act (ADA) et dotés d'équipements accessibles.
 - b. Constituer des stocks de fournitures médicales, de kits sensoriels et de bornes de recharge pour les appareils d'assistance.
- IV. Accessibilité des communications :
 - a. Diffuser les alertes d'évacuation sous plusieurs formats adaptés aux besoins de la communauté (par exemple, en langue des signes américaine (ASL) via des messages préenregistrés sur des sites web, en gros caractères, en plusieurs langues et en format audio).
 - b. Traduisez les documents dans les langues les plus couramment parlées au sein de la communauté.
- V. Évacuation des animaux de compagnie :
 - a. Désigner des refuges acceptant les animaux de compagnie et faire connaître leur emplacement dans les supports d'information destinés au public. Lorsqu'il existe un refuge pour animaux, ceux-ci sont hébergés à l'écart, mais non loin du refuge destiné au grand public. Les animaux ne sont pas admis dans la zone d'hébergement principale.
 - b. Veillez à ce que les abris soient équipés de fournitures de base pour les soins aux animaux de compagnie et donnez des conseils aux propriétaires pour qu'ils préparent leurs animaux (par exemple, médailles d'identification et carnets de vaccination). Consultez le site <https://www.ready.gov/pets>, rubrique « Préparez vos animaux de compagnie aux catastrophes », qui comprend des conseils pour la préparation des grands animaux.
- VI. Animaux d'assistance :
 - a. Les animaux d'assistance ne sont pas des animaux de compagnie ; la loi autorise leurs propriétaires à les garder en permanence à leurs côtés et leur permet d'accéder à tous les abris publics.

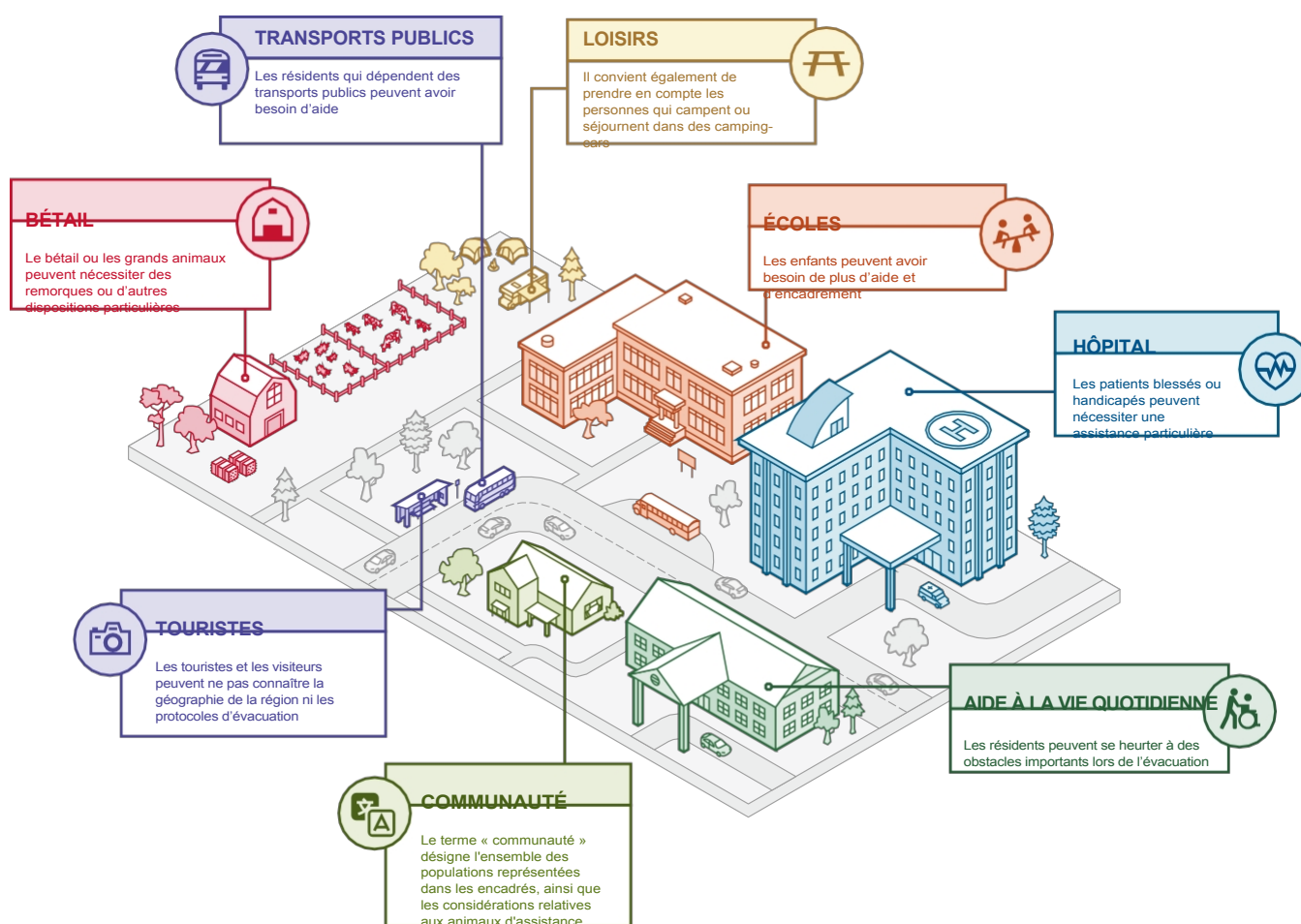
VII. Évacuation des grands animaux :

- Identifiez et cartographiez les zones de rassemblement pour les grands animaux, telles que les parcs d'exposition ou les installations agricoles.
- Envisagez de vous associer à des services vétérinaires et à des centres de vulgarisation agricole afin de définir les meilleures pratiques en matière de transport et de soins des grands animaux.
- Précisez les actions de sensibilisation du public concernant les procédures d'évacuation des grands animaux.

VIII. Implication de la communauté :

- Collaborez avec des partenaires locaux pour organiser des séances d'information sur les procédures d'évacuation à l'intention [des populations vulnérables ou à haut risque](#), ainsi que des propriétaires d'animaux de compagnie et de bétail.
- Prévoir des exercices d'évacuation pour simuler des scénarios spécifiques aux incendies de forêt.

Figure 4. Besoins en matière d'accès, de fonctionnalité et de transport essentiel, ainsi que d'autres considérations particulières pour la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt.



Section 7 : Réinstallation et rétablissement

La section « Réinstallation et relance » doit se concentrer sur les aspects de planification relatifs à la phase post-évacuation. Pour qu'un organisme puisse planifier efficacement les évacuations, la réinstallation doit être prise en compte. Dans la section ci-dessous, un organisme trouvera des idées de plans d'évacuation qui intègrent les aspects liés au retour et à la reconstruction à long terme de la communauté, tout en donnant la priorité à la sécurité et à la réunification de la communauté.

- I. Élimination des dangers :
 - a. Élaborez un plan détaillé pour éliminer les dangers de chaque [zone d'évacuation](#), tels que les incendies en cours, les foyers de chaleur et les débris.
 - i. Utilisez les moyens de collecte de données sur le terrain pour garantir la sécurité des zones d'évacuation.
 - ii. Prenez en compte la contamination de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que les réseaux de services publics à ciel ouvert ou endommagés, et veillez à l'utilisation d'EPI adaptés.
 - b. Coordonnez les inspections avec les entreprises de services publics pour remédier aux lignes électriques tombées, aux fuites de gaz et aux réseaux d'eau endommagés.
 - c. Coordonnez-vous avec l'EPA ou d'autres spécialistes pour éliminer les risques liés aux batteries lithium-ion.
 - d. Prévoir une collaboration étroite avec les décideurs politiques de la juridiction concernée, car l'élimination des dangers relève en grande partie de la politique (par exemple, les élus détermineront si l'enlèvement des débris sur les propriétés privées se fera en coopération avec la juridiction ou aux frais du propriétaire individuel ; s'il y aura exonération des frais de permis, etc.)
- II. Contrôles de l'intégrité structurelle :
 - a. Le cas échéant, établir des protocoles pour évaluer la sécurité des structures résidentielles, commerciales et publiques, y compris les ponts et les routes.
- III. Instructions claires pour le retour des habitants :
 - a. Élaborez des plans de réinstallation par étapes, en donnant la priorité au personnel et aux services essentiels avant d'autoriser le retour du public.
 - b. Utiliser plusieurs canaux de communication pour informer les habitants de l'accessibilité pour tous.
- IV. Ressources communautaires :
 - a. Identifier, cartographier et inclure dans les plans de communication les emplacements des centres centralisés de distribution de nourriture, d'eau, de recharge de téléphones portables et de fournitures d'urgence — également appelés « [points de distribution](#) » (POD).
 - b. Envisagez de collaborer avec des associations à but non lucratif et des organisations locales afin d'aider [les populations vulnérables ou à haut risque](#) qui rentrent chez elles.

5. Résumé

La gravité croissante des feux de forêt, quel que soit le type de paysage, exige que les collectivités, les agences et les parties prenantes adoptent une approche unifiée en matière de planification des évacuations en cas d'incendie. Le présent document présente un cadre solide, soulignant la nécessité d'une terminologie cohérente, de systèmes de données interopérables et de solutions technologiques pour renforcer la sécurité publique et l'efficacité opérationnelle.

Une planification efficace des évacuations passe par la normalisation. En harmonisant la terminologie et les protocoles entre les différentes juridictions, les agences peuvent éliminer toute confusion, améliorer la coordination et renforcer la confiance du public. Un langage clair et universellement compris permet aux habitants et aux intervenants d'agir avec détermination, même dans des situations de stress intense, tout en facilitant une collaboration fluide entre les agences lors d'urgences impliquant plusieurs juridictions.

Un autre facteur est l'intégration des données et de la technologie. L'utilisation d'outils tels que [les SIG](#), la modélisation du comportement et de la propagation des incendies, ainsi que la surveillance du trafic en temps réel, fournit des informations exploitables qui guident chaque étape de l'évacuation, de la préparation à l'exécution, en passant par le rétablissement. Le stockage de ces données dans des services SIG et sur des plateformes interopérables facilite non seulement le partage rapide des informations, mais établit également une image opérationnelle commune, essentielle à la coordination des interventions.

Ce cadre souligne l'importance de veiller à ce que tous les membres de la communauté, y compris [les populations vulnérables ou à haut risque](#) et les personnes ayant des besoins particuliers, soient pris en compte. En adoptant ces stratégies, les organismes renforcent la résilience communautaire, réduisent les obstacles à la sécurité et affirment leur engagement à protéger chaque individu.

L'intégration de ces bonnes pratiques jette les bases d'une planification proactive des évacuations en cas d'incendie de forêt. Un langage standardisé, une planification au niveau communautaire et des méthodes avancées de partage des données permettent aux communautés d'évacuer dans les meilleures conditions de sécurité possibles, de réagir rapidement, de s'adapter à l'évolution de la situation et de se relever avec davantage de confiance. Ensemble, ces efforts constituent l'infrastructure nécessaire pour protéger les vies et les ressources, créant ainsi un héritage de préparation et de résilience pour les générations futures.

Annexe A. Partenaires de collaboration en matière d'incendies de forêt

Lorsque vous vous lancez dans ce processus, il est impératif de réunir tous les partenaires appropriés autour de la table. Chaque collectivité a une approche différente en matière d'évacuations ; toutefois, les listes suivantes de partenaires potentiels doivent être prises en considération :

Traditionnels

- Services d'incendie (locaux et du comté)
- Services d'incendie voisins (locaux et départementaux)
- Forces de l'ordre (locales, régionales, départementales)
- Services de gestion des urgences (locaux, régionaux, départementaux)
- Agences fédérales de gestion des terres
- Partenaires

tribaux Non

traditionnels

- Travaux publics
- Aménagement du territoire / zonage / application des règlements
- Services des eaux/districts d'irrigation
- Principaux propriétaires fonciers privés
- Associations de propriétaires/de quartier
- Plan communautaire de protection contre les feux de forêt (partenaires du CWPP)
- Membres de la communauté intéressés ou concernés
- Fournisseurs de services publics (gaz, gazoducs, électricité, etc.)
- Services chargés des ressources naturelles ou de la conservation / districts de conservation
- Circonscriptions scolaires
- Agriculteurs et éleveurs
- 4H / service de vulgarisation agricole / contrôle des animaux
- Agences chargées de la pêche et de la faune (au niveau de l'État et au niveau fédéral)
- Ministère des Transports / autoroutes / routes
 - Identifier les interlocuteurs au sein des agences et la procédure à suivre pour demander des modifications de la circulation et/ou des fermetures.
- ONG
- Universités – programmes de modélisation des incendies, réseaux de détection précoce des incendies
- Unités de la Garde nationale – en particulier les unités aériennes
- Groupes confessionnels et culturels
- Chefs d'entreprise et exploitants – en particulier les grands employeurs
- Organismes de santé et d'aide sociale
- Équipes de sauvetage des grands animaux
- Service météorologique national
- Médias d'information

Annexe B. Préparation des bâtiments en vue des évacuations en cas d'incendie de forêt

L'élaboration d'un plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt est un processus communautaire interinstitutionnel qui s'inscrit dans le cadre de la planification communautaire de la protection contre les incendies de forêt (CWPP).

B.1. Formation et exercices destinés aux premiers intervenants et aux organismes

La formation des intervenants d'urgence vise à leur fournir les compétences et les outils nécessaires pour gérer efficacement des scénarios d'évacuation complexes. Un programme de formation bien structuré garantit la cohérence de la terminologie, de la prise de décision et de la coordination entre les différents organismes.

La formation et les exercices d'évacuation en cas d'incendie de forêt avec les intervenants d'urgence, ainsi que la sensibilisation du public, sont indispensables pour garantir le succès des plans d'évacuation. Ces efforts permettent au personnel d'exercer ses fonctions efficacement tout en donnant aux habitants les moyens de réagir avec assurance et détermination en cas d'urgence. Une approche globale de la formation, des exercices et de la sensibilisation du public peut combler les lacunes en matière de préparation, améliorer la coordination et favoriser une culture de la préparation au sein des communautés.

B.1.1. Modules de formation standardisés

- **Terminologie et protocoles d'évacuation** : familiariser les intervenants avec des termes courants tels que « [alerte d'évacuation](#) », « [ordre d'évacuation](#) » et « zones de risque [d'incendie](#) de forêt (TFRA) » garantit la clarté de la communication. Cette uniformité réduit la confusion et renforce la confiance du public dans les directives d'évacuation.
- **Outils d'aide à la décision** : des outils avancés tels que les modèles de comportement des feux, [les SIG](#) et d'autres plateformes utilisées par les services peuvent permettre aux premiers intervenants de prendre des décisions éclairées et fondées sur des données lors de feux de forêt qui se propagent rapidement événements. Les premiers intervenants doivent se familiariser avec les experts en la matière de leur juridiction ou de leur service afin de pouvoir utiliser correctement et efficacement les outils d'aide à la décision.
- **Principes de coordination** : l'intégration des protocoles du commandement unifié et du système de commandement des incidents (ICS) dans la formation garantit une collaboration sans faille entre les services d'incendie, les forces de l'ordre et les . Ces principes sont particulièrement essentiels lors d'incendies de forêt impliquant plusieurs juridictions.

B.1.2. Exercices basés sur des scénarios

- **Simulations sur table** : les exercices sur table permettent aux intervenants de simuler divers scénarios de feux de forêt, y compris des incendies survenant [sans préavis](#) ou [avec préavis](#). Ces exercices permettent de tester la prise de décision, l'affectation des ressources et les stratégies de communication dans des conditions contrôlées.
- **Simulations en temps réel** : les simulations à grande échelle impliquant une coordination interinstitutionnelle et une communication publique en direct offrent une expérience pratique de la gestion des opérations d'évacuation. L'intégration d'éléments réalistes , tels que des modèles dynamiques de propagation du feu, renforce l'efficacité de ces exercices.
- **Exercices sur le terrain** : l'organisation d'exercices sur le terrain à grande échelle permet aux intervenants de s'entraîner à la gestion des itinéraires d'évacuation, à l'utilisation de [la TFRA](#) et aux systèmes d'alerte du public. Ces exercices doivent impliquer des bénévoles de la communauté afin de reproduire des conditions réelles. La coordination avec d'autres organismes d'intervention (par exemple, le soutien aérien, les services publics, etc.) doit être incluse dans le protocole de planification.
- **Activités de communication** : les simulations et les exercices doivent inclure l'intégration de différents canaux de communication et messages, en fonction de différents seuils ou critères de décision permettant d'intensifier l'action publique.

B.1.3. Formation interdisciplinaire

- **Aide [aux populations vulnérables ou à haut risque](#)** : former les intervenants à venir en aide aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux personnes ne parlant pas anglais garantit la mise en œuvre de stratégies d'évacuation efficaces. Les modules doivent inclure une formation à la sensibilité et des techniques permettant de répondre aux besoins individuels.

-
- **Gestion des animaux de compagnie et du bétail :** les évacuations en cas d'incendie de forêt posent souvent des défis liés aux animaux de compagnie et aux grands animaux. Former les intervenants à gérer efficacement ces situations permet de réduire la résistance aux [ordres d'évacuation](#) et de garantir la sécurité des animaux et de leurs propriétaires.

B.1.4. Bilan d'après-action

- Les bilans menés à la suite d'incendies réels, de formations et d'exercices fournissent des informations précieuses sur les points forts et les points faibles. Ces bilans doivent s'attacher à identifier les lacunes, à actualiser les modules de formation et à améliorer les interventions futures.

B.2. Sensibilisation du public et engagement communautaire

Les initiatives de sensibilisation du public permettent aux habitants de prendre des mesures proactives pour se préparer aux feux de forêt, ce qui réduit les risques et renforce la sécurité. L'engagement communautaire garantit que les efforts de sensibilisation trouvent un écho auprès de populations diverses et répondent aux défis locaux spécifiques.

B.2.1. Campagnes de sensibilisation

- **Campagnes et programmes d'évacuation :** des campagnes telles que « [Ready, Set, Go !](#) » sensibilisent les habitants à l'importance de la préparation et des protocoles d'évacuation. Ces messages structurés fournissent des consignes claires pour chaque phase d'une situation d'urgence. Le programme offre aux services d'incendie et à leurs communautés les ressources nécessaires pour prévenir les feux de forêt, y faire face et s'en protéger.
- **Diffusion via divers médias :** l'utilisation de différentes plateformes de communication, notamment les réseaux sociaux, la radio, la télévision et les supports imprimés, permet une large diffusion. Des messages adaptés permettent d'atteindre efficacement des segments spécifiques de la population et du monde des affaires de manière efficace.
- **Sensibilisation des habitants et inscription volontaire :** les responsables de la planification devraient envisager de mener des actions de sensibilisation auprès de leurs habitants afin de déterminer quels sont les moyens d'alerte les plus efficaces et les plus performants au sein de leur propre communauté locale. Ces actions peuvent également servir à encourager les habitants à s'inscrire volontairement pour recevoir des notifications.

B.2.2. Ateliers et réunions publiques

- **Conseils pratiques :** l'organisation d'ateliers et de réunions publiques permet de fournir aux habitants des conseils concrets sur l'élaboration de plans d'évacuation familiaux, la préparation de trousse d'urgence, l'identification des itinéraires d'évacuation et la compréhension des plans et de la terminologie de leur collectivité locale. Les sessions interactives favorisent la compréhension et la mémorisation.
- **Cibler les groupes à haut risque :** des ateliers spécifiques destinés aux familles possédant des animaux de compagnie ou du bétail, aux personnes ne disposant pas de véhicule ou aux habitants ne parlant pas anglais permettent de répondre à des défis particuliers et favorisent l'inclusion.

B.2.3. Ressources multilingues

- Les supports pédagogiques doivent être traduits et disponibles en plusieurs langues afin de refléter la diversité de la communauté.
- Les partenariats avec des organisations culturelles peuvent élargir la portée et renforcer l'impact de ces initiatives, garantissant ainsi qu'aucun groupe de population ne soit laissé de côté.

B.2.4. Exercices d'évacuation

- **Participation communautaire :** encourager les habitants et les entreprises à prendre part à des exercices d'évacuation leur permet de se familiariser avec les itinéraires, les zones de sécurité et les procédures. Ces exercices permettent également aux autorités d'évaluer la compréhension du public et d'identifier les points à améliorer.

B.2.5. Utilisation de la technologie dans la formation et la sensibilisation

- **L'intégration des technologies modernes** dans la formation et l'éducation du public renforce l'engagement et l'efficacité, en proposant des moyens innovants de préparer les intervenants et les habitants.
- **Applications mobiles / éducation en déplacement :** les plateformes mobiles proposant des conseils de préparation, des listes de contrôle et des modules d'apprentissage interactifs permettent de tenir les habitants informés et de les impliquer.

-
- **Plateformes d'apprentissage en ligne :** les webinaires et les formations en ligne offrent des options de formation flexibles et accessibles tant aux intervenants qu'au grand public. Ces plateformes permettent à chacun d'apprendre à son propre rythme tout en garantissant l'accès à des supports actualisés.

B.3. Collaboration avec les partenaires locaux

L'efficacité des efforts de formation et de sensibilisation du public repose souvent sur des partenariats avec des organisations locales, des écoles et des entreprises.

B.3.1. Écoles et universités

- **Intégrer la préparation** aux incendies de forêt **dans les programmes** scolaires : l'intégration de la préparation aux incendies de forêt dans les programmes scolaires sensibilise les enfants dès leur plus jeune âge et les encourage à transmettre ces enseignements à leur famille.

B.3.2. Organisations à but non lucratif et organisations confessionnelles

- Les partenariats avec les associations à but non lucratif et les groupes confessionnels permettent d'élargir la portée des campagnes de sensibilisation. Ces organisations peuvent également fournir des ressources et un soutien lors des évacuations.

B.3.3. Implication du secteur privé

- **Parrainage et ressources :** impliquer les entreprises locales pour qu'elles parrainent des campagnes de sensibilisation du public ou fournissent du matériel de formation permet d'alléger les contraintes de ressources auxquelles sont confrontées les agences.
- **Programmes de préparation destinés aux employés :** les entreprises peuvent intégrer la sensibilisation aux feux de forêt dans les formations à la sécurité au travail, garantissant ainsi que les employés sont préparés tant au travail qu'à la maison.

Annexe C. Mise en œuvre du cadre et du modèle

Les sections suivantes ont pour but d'aider les services d'incendie, les districts, les agences de gestion des urgences et les forces de l'ordre à mettre en œuvre le cadre d'évacuation en apportant un contexte supplémentaire à bon nombre de ses éléments.

C.1. Identification des dangers liés aux feux de forêt, évaluation des risques et mesures d'atténuation

L'identification des dangers liés aux feux de forêt ainsi que l'évaluation et l'atténuation des risques constituent la pierre angulaire de la résilience des communautés face aux feux de forêt et servent de base à une prise de décision éclairée et à une planification proactive. Ce processus évalue la probabilité, l'exposition et les impacts potentiels des feux de forêt sur une communauté, permettant ainsi d'identifier les possibilités d'atténuation. En identifiant les zones à haut risque et particulièrement vulnérables, une évaluation des dangers liés aux feux de forêt permet aux communautés de hiérarchiser leurs ressources, d'élaborer des stratégies d'atténuation ciblées et de renforcer leur préparation face aux feux de forêt.

C.1.1. Comprendre le danger

Toute identification des dangers liés aux feux de forêt et toute évaluation des risques reposent avant tout sur la compréhension de la vulnérabilité du territoire face à un comportement extrême du feu. L'identification des dangers permet de repérer les zones où les conditions sont propices au déclenchement et à la propagation des feux de forêt. L'identification des dangers liés aux feux de forêt et l'évaluation des risques constituent un domaine complexe qui nécessite une expertise spécialisée. Les responsables des secours d'urgence, les dirigeants locaux et les autres acteurs impliqués dans la planification des évacuations et l'évaluation des risques communautaires devraient faire appel aux experts locaux et régionaux des services d'incendie pour les aider à caractériser les risques d'incendie locaux. À l'heure actuelle, il n'existe pas de normes nationales pour évaluer les risques d'incendie [en zone WUI](#) au niveau communautaire. Divers facteurs influencent les risques locaux et la capacité d'évacuation. [Le cadre d'évaluation des risques d'incendie en zone WUI du NIST](#)¹⁸ fournit une introduction à ces sujets.

Le comportement des feux de forêt est influencé par trois facteurs principaux : le combustible, la topographie et les conditions météorologiques. En analysant et en modélisant ces variables, les autorités peuvent prédire comment les feux pourraient se comporter selon différents scénarios.

La végétation, ou combustible, joue un rôle central. Une végétation dense et sèche — qu'il s'agisse d'herbes, d'arbustes ou de forêts — fournit la matière combustible qui alimente l'intensité des feux de forêt. Les habitations, les clôtures, les véhicules de loisirs, les remises et autres objets d'origine humaine constituent également du combustible. Les différents types de combustible brûlent à des vitesses et avec des intensités variables. Les autorités doivent recueillir des données détaillées sur le combustible pour comprendre les conditions locales. L'analyse de la combustibilité des habitations, de leur proximité et de leurs liaisons avec la végétation doit être intégrée à toute évaluation des risques.

La topographie est tout aussi cruciale. Les feux se propagent plus rapidement en montée en raison du préchauffage de la végétation. Les versants exposés au sud, qui reçoivent davantage de soleil, ont tendance à présenter des combustibles plus secs, ce qui accroît encore le risque d'incendie. Les modèles numériques d'élévation (MNE) peuvent fournir une image claire des caractéristiques du terrain susceptibles d'aggraver la propagation du feu.

Les conditions météorologiques complètent cette triade. La vitesse et la direction du vent peuvent propulser rapidement les fronts de feu, tandis que l'humidité et la température influencent le comportement du feu et les niveaux d'humidité des combustibles. Il convient d'inclure une analyse à long terme des tendances météorologiques, par exemple : quels sont les événements de tempêtes de vent sur 50 ans ? En intégrant les tendances météorologiques saisonnières et à long terme, les autorités peuvent affiner leurs prévisions de risques et se préparer aux périodes de risque accru.

¹⁸ Maranghides, A., Link, E., Mell, W., Hawks, S., Wilson, M., Brewer, W., Brown, C., Vihaneck, R. et Walton, W. (2021). *Étude de cas sur l'incendie « Camp Fire » – Chronologie de la progression de l'incendie : Annexe C. Cadre d'évaluation des risques d'incendie dans les zones d'interface ville-forêt (WUI)* (Supplément à la note technique 2135 du NIST). Département américain du Commerce, Institut national des normes et de la technologie. <https://doi.org/10.6028/NIST.TN.2135sup>

Application pratique : il existe toute une gamme de logiciels permettant aux organismes de simuler le comportement du feu à partir de diverses données d'entrée. Ces simulations peuvent mettre en évidence les zones de forte intensité de feu, guidant ainsi les efforts d'atténuation tels que les traitements de réduction des combustibles ou la mise en place de pare-feu pour protéger les couloirs d'évacuation. Chaque collectivité devra utiliser des données et des logiciels adaptés à son propre niveau de connaissances et à ses besoins. Pour plus d'informations, consultez le « [Cadre d'évaluation des risques d'incendie en zone urbaine-forestière \(WUI\)](#) » du NIST mentionné ci-dessus, ainsi que cette ressource¹⁹ intitulée « [Évaluation quantitative des risques d'incendie de forêt](#) »⁽¹⁹⁾ issue du [Système interagences d'aide à la décision en matière de traitement des combustibles](#)²⁰ utilisé par le Service forestier des États-Unis (USFS).

Sources de données :

- LANDFIRE pour les données sur la végétation et les combustibles.
- Les MNT (modèles numériques d'élévation) de l'U.S. Geological Survey pour la topographie.
- NOAA pour les tendances météorologiques historiques et actuelles.

C.1.2 Identification des populations et des biens menacés

Une fois que l'on a cerné les risques et la probabilité de feux de forêt, l'étape suivante consiste à identifier **ce qui** est menacé. Imaginez un feu de forêt se propageant à travers une région : quelles infrastructures, ressources naturelles ou populations se trouvent sur son passage ? Cela implique de superposer des cartes de risques à des données sur les ressources communautaires, telles que les habitations, les écoles, les abris, les hôpitaux, etc.

Cartographie des infrastructures : les infrastructures critiques, telles que les réseaux d'approvisionnement en eau, les réseaux de communication et les nœuds de transport, doivent être identifiées et classées par ordre de priorité. Les dommages causés à ces systèmes peuvent aggraver la crise en retardant les efforts d'intervention ou en perturbant les évacuations. Il convient d'inclure une évaluation des équipements de distribution d'électricité et des lignes électriques, qui constituent des sources potentielles d'incendie.

Analyse de la population : au-delà de la cartographie de la densité de population, il est essentiel d'identifier les groupes vulnérables ou à haut risque. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les populations dépendantes des transports sont souvent confrontées à davantage d'obstacles lors des évacuations et de la phase de rétablissement.

Outils SIG : les logiciels [SIG](#) sont précieux pour l'identification des aléas liés aux feux de forêt et l'évaluation des risques ; ils permettent aux organismes de visualiser les relations entre les biens vulnérables et les zones exposées aux incendies en superposant les données relatives aux infrastructures, à la population et aux zones à risque dans leur contexte géographique. Le SIG facilite des analyses avancées, telles que l'identification des biens situés à proximité de zones à haut risque, l'optimisation des voies d'évacuation et le suivi des changements comme l'expansion urbaine ou la croissance de la végétation. Par exemple, le SIG peut simuler des scénarios de propagation des incendies et les superposer à des cartes des ressources communautaires afin de mettre en évidence les lacunes dans la planification des urgences, tandis que les données en temps réel provenant de capteurs améliorent la connaissance de la situation pendant les feux de forêt. La flexibilité et la puissance analytique du SIG le rendent indispensable pour prendre des décisions fondées sur les données qui sauvent des vies et protègent les ressources.

Sources de données :

- Bases de données SIG locales sur les infrastructures et le zonage.
- Plateformes géospatiales spécifiques à chaque État.
- Données de recensement pour les informations démographiques.
- Inventaires des ressources naturelles pour les forêts, les bassins versants et les parcs.

¹⁹ Ministère américain de l'Intérieur et ministère américain de l'Agriculture. (2025, version 3.11). *À propos de l'évaluation quantitative des risques d'incendie de forêt (QWRA)*. <https://iftdss.firenet.gov/firenetHelp/help/pageHelp/content/30-tasks/qwra/qwraabout.htm>

²⁰ Ministère américain de l'Intérieur et ministère américain de l'Agriculture. (2025, version 3.11). *Système interagences d'aide à la décision en matière de traitement des combustibles (IFTDSS)*. <https://iftdss.firenet.gov/>

C.1.3. Évaluation de la vulnérabilité aux dommages

L'exposition à elle seule ne détermine pas le risque : c'est la vulnérabilité des biens exposés qui dicte l'ampleur des dommages potentiels. Les évaluations de vulnérabilité permettent d'analyser dans quelle mesure les communautés, les voies d'évacuation et les infrastructures sont exposées aux impacts des feux de forêt. Pour mener à bien ce travail, les agences peuvent commencer par collecter des données sur les matériaux de construction, la proximité de la végétation et les mesures de résistance au feu mises en place pour les structures situées en milieu naturel, en zone de transition entre zones urbaines et forestières ([WUI](#)) ou dans des zones sujettes aux incendies. Les enquêtes et inspections sur le terrain peuvent mettre en évidence les points faibles le long des voies d'évacuation et sur les bâtiments, tels que les bardeaux en bois ou les aménagements paysagers hautement inflammables.

Les autorités peuvent également évaluer l'état de préparation des communautés en examinant la disponibilité des services d'urgence, les exigences en matière d'espaces défendables et l'existence de plans d'évacuation opérationnels. Cela implique souvent de collaborer avec les services d'incendie et les équipes de gestion des urgences aux niveaux local, régional, régional et fédéral afin de comprendre les capacités d'intervention.

Sources de données : la plupart de ces données doivent être collectées par l'organisme chargé d'élaborer le plan d'évacuation et peuvent inclure les éléments suivants :

- Les registres d'inspection locaux.
- Plateformes géospatiales spécifiques à chaque État.
- Données des services d'intervention d'urgence.

C.1.4. Évaluation de la vulnérabilité de la communauté

Un élément crucial de l'évaluation de la vulnérabilité consiste à mener une évaluation de la vulnérabilité de la communauté, qui identifie et cartographie systématiquement les populations et les infrastructures susceptibles de nécessiter un soutien supplémentaire en cas d'incendie de forêt :

Cartographie de la population : les organismes de planification doivent identifier et cartographier les densités de population et les caractéristiques démographiques susceptibles de nécessiter une aide supplémentaire lors des évacuations. Cela inclut les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, confrontées à des barrières linguistiques, à des difficultés économiques ou à d'autres situations particulières. À l'aide des données du recensement et des dossiers de santé communautaires, les organismes peuvent localiser [les populations vulnérables](#) ou [à haut risque](#) et déterminer les ressources nécessaires pour assurer leur évacuation en toute sécurité. La cartographie de la population doit également inclure une évaluation temporelle de la façon dont les densités de population varient selon différentes échelles de temps.

Cartographie des visiteurs et des événements : les zones à forte affluence touristique, les afflux saisonniers de visiteurs et les grands événements publics peuvent augmenter considérablement la densité de population dans certaines zones. Ces pics de population temporaires doivent être pris en compte dans la planification des évacuations. Les organismes doivent collaborer avec les offices de tourisme locaux et les organisateurs d'événements afin d'identifier les périodes à haut risque et de s'assurer que les plans sont adaptables.

Établissements à usage spécifique : les établissements tels que les hôpitaux, les prisons et les établissements de soins de longue durée nécessitent souvent des stratégies sur mesure en matière d'atténuation, de renforcement de la sécurité et d'évacuation en raison de leurs besoins particuliers. Les autorités doivent cartographier l'emplacement de ces établissements et évaluer leurs plans d'intervention d'urgence. Par exemple, les hôpitaux peuvent avoir besoin de moyens de transport supplémentaires pour les patients non ambulatoires, tandis que les prisons nécessitent des protocoles de transport sécurisés et de confinement.

Sources de données :

- Recensement et services de santé pour les données relatives à la population et à la mobilité de celle-ci.
- Plateformes géospatiales spécifiques à chaque État.

C.2. Garantir des issues de secours sûres : planification des voies d'évacuation

La planification des évacuations est l'un des aspects les plus critiques de la préparation aux feux de forêt. Sans voies d'évacuation claires, accessibles et redondantes, les communautés peuvent subir des conséquences catastrophiques en cas d'incendie de forêt.

Les voies d'évacuation peuvent être des artères principales conçues pour supporter des volumes de trafic élevés lors d'une évacuation. Les autoroutes et les routes principales sont généralement privilégiées à cette fin. Cependant, leur capacité doit être testée à l'aide de simulations de trafic afin de s'assurer qu'elles peuvent supporter des pics d'affluence soudains. Des itinéraires alternatifs doivent être envisagés, car les voies d'évacuation deviennent souvent inaccessibles en raison d'un incendie, d'embouteillages, d'accidents ou d'un volume de trafic élevé aux « heures de pointe ».

Dans la mesure du possible, orientez les personnes évacuées vers des itinéraires principaux, publics et familiers, et évitez de les diriger vers des routes « d'accès arrière » privées ou fermées par des barrières qu'elles ne connaissent pas. Toutefois, le choix des itinéraires doit rester adapté à chaque incident : si un itinéraire familier est compromis ou risque de se transformer en « goulot d'étranglement » mortel (c'est-à-dire de concentrer les personnes évacuées dans un couloir étroit et à haut risque), désignez une alternative plus sûre et communiquez-la clairement à l'aide d'instructions accompagnées de cartes et de messages rédigés en langage simple sur tous les canaux.

Entretien continu : des inspections régulières sont essentielles pour s'assurer que les itinéraires restent dégagés de tout débris et de toute végétation envahissante. La signalisation doit être mise à jour et visible. Ceci est particulièrement important dans les zones où la population parle plusieurs langues.

Autres points à aborder : les itinéraires d'évacuation prédéfinis sont nécessaires, mais il est important de comprendre que, pendant une évacuation, ces itinéraires peuvent être rendus impraticables. Cela signifie qu'il ne suffit pas d'identifier uniquement les itinéraires principaux. De plus, lors d'une évacuation réelle, les changements concernant la disponibilité des itinéraires d'évacuation doivent être communiqués efficacement au public, et coordonnés par une gestion active du trafic et des déviations sur le terrain.

Sources de données :

- Les agences des transports des États pour les données relatives au réseau routier.
- Pôles géospatiaux spécifiques à chaque État.
- Services du recensement et de la santé pour les données sur la mobilité de la population.
- Modèles de comportement du feu pour superposer les zones à risque sur les voies d'évacuation.
- Modèles de transport d'évacuation, tels que les modèles de planification d'évacuation en temps réel.

C.3. Zones de refuge temporaire en cas d'incendie (TFRA)

De nombreuses collectivités locales ont recours à divers lieux ou zones alternatifs et temporaires afin d'élargir les options d'évacuation, en particulier en cas d'incendies [imprévus](#) ou à propagation rapide au sein des communautés. Le concept de ces lieux ou zones alternatifs varie en fonction d'une multitude de variables propres à chaque collectivité et de la planification qu'elle a mise en place pour faire face à des incendies imprévus et à propagation rapide.

L'objectif de cette section est d'harmoniser le concept de ces lieux alternatifs et temporaires et de parvenir à une compréhension commune de base du concept qui les sous-tend ainsi que de leur utilisation. À titre de référence, la terminologie associée utilisée dans les collectivités locales comprend, sans s'y limiter : « zones de dernier recours », « zone de refuge communautaire », « point d'évacuation temporaire » et « [TFRA](#) ». Afin d'assurer la cohérence de la terminologie relative à l'évacuation en cas d'incendie de forêt, le terme « TFRA » a été retenu pour le présent guide, et des définitions plus détaillées sont fournies ici.

Les TFRA sont des lieux désignés ou improvisés qui servent de refuge temporaire (certains abrités, d'autres non) lors d'un incendie de forêt, lorsque l'évacuation hors de la zone touchée n'est pas possible ou lorsque les voies d'évacuation sont coupées. Les TFRA peuvent offrir différents degrés de protection contre les flammes, la chaleur rayonnante, la fumée et les braises, en fonction du comportement et de la propagation du feu, ainsi que de l'emplacement, du type, de la préparation et de la capacité de la TFRA. Les TFRA peuvent servir de solution d'urgence dans le cadre de la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt, lors d'événements soudains et [imprévisibles](#) où des personnes peuvent se retrouver piégées par un incendie se propageant rapidement. Une évacuation précoce reste la mesure la plus sûre et la plus recommandée ; toutefois, les TFRA peuvent constituer une alternative pour assurer la survie lorsque toutes les options d'évacuation ont été épuisées.

Les TFRA peuvent être classées en quatre types distincts, pour lesquels il existe des définitions cohérentes concernant leur capacité et leur utilisation, présentées dans les tableaux ci-dessous. Ces définitions des TFRA par type facilitent une compréhension commune entre les organismes et le public et garantissent que les options de refuge sont clairement comprises. Chaque type est défini par sa capacité, son niveau de préparation et sa capacité à protéger les occupants, allant de zones ad hoc planifiées de manière minimale à des structures spécialement conçues et résistantes au feu.

Les zones de refuge contre les feux de forêt de **type 1** et de **type 2** constituent les zones les plus résilientes ; elles sont conçues pour résister au contact direct avec les flammes, à la chaleur rayonnante et à une exposition prolongée aux braises. Leur construction robuste et leur grande capacité en font l'option la plus sûre et la plus fiable pour protéger un nombre important de personnes. La mise en place de ces zones nécessitera des investissements en matière de préparation et d'infrastructures de la part des organismes de planification. Ces zones s'inscrivent dans une solution à long terme pour les zones exposées aux feux de forêt, offrant non seulement un abri immédiat, mais aussi la possibilité d'assurer la sécurité des personnes jusqu'à ce que les secours puissent intervenir ou qu'une évacuation soit possible. Leur haut niveau de résistance au feu en fait la référence absolue en matière de résilience communautaire.

Les zones TFRA de type 3 et de type 4 ont été créées pour répondre à la réalité selon laquelle les feux de forêt peuvent s'intensifier rapidement, ne laissant aux personnes aucun temps pour se mettre en sécurité. Dans de tels scénarios, toute zone offrant ne serait-ce qu'un répit temporaire face aux flammes peut sauver des vies. Leur niveau de protection minimal reflète leur nature en plein air et/ou non planifiée, mais elles sont incluses dans le cadre des TFRA afin de reconnaître que même un refuge de base peut offrir un abri salvateur. Cependant, leurs limites — faible capacité d'accueil, absence d'espaces intérieurs et vulnérabilité à la fumée et à la chaleur — les rendent bien moins fiables que les TFRA de type 1 ou 2.

Dans les tableaux ci-dessous, chaque type (type 1, type 2, type 3 et type 4) est examiné en détail, notamment sa définition, sa capacité, son niveau de protection, des exemples, son utilisation, sa préparation et le raisonnement qui sous-tend sa classification. Les facteurs liés aux types de TFRA qui doivent être pris en compte lors de la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt sont également présentés en fonction du type de TFRA.

Tableau 1. Tableau de classification des TFRA : définition, utilisation, type de construction, niveau de protection, capacité et préparation pour les TFRA de type 1, 2, 3 et 4.

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Définition	➤ Bâtiment en grande partie incombustible, construit ou rénové pour résister aux conditions d'un feu de forêt, offrant la plus grande capacité parmi les quatre types. (La seule différence entre les types 1 et 2 réside dans leur capacité.)		➤ Un espace extérieur délimité qui assure une protection contre l'impact direct et à une partie de la chaleur. L'exposition aux braises et à la fumée sera importante.	➤ Une zone improvisée ou planifiée de manière minimale qui offre une protection immédiate et à court terme contre les flammes directes et la chaleur extrême lors d'une situation d'urgence liée à un feu de forêt. Non recommandé comme abri principal.
Utilisation	➤ Si l'évacuation est impossible, les TFRA de type 1 et 2 constituent des options potentielles de survie lorsque le temps le permet. ➤ Elles sont idéales pour les zones densément peuplées, les zones où l'évacuation risque de prendre beaucoup de temps, les régions présentant un risque élevé d'incendie de forêt, et peuvent servir de refuge de dernier recours pour de grands groupes.		➤ Utilisées lors d'un incident lorsque l'évacuation et les autres options de refuge sont inaccessibles.	➤ Une solution de dernier recours pour les personnes prises au piège dans des conditions qui se détériorent rapidement. ➤ Identifiées spontanément en situation d'urgence lorsque les autres options sont inaccessibles.
Type de construction	➤ La construction de type 1 est la référence absolue pour ces TFRA. ➤ Les constructions de type 2 à 4 peuvent également convenir. ➤ Les autorités compétentes doivent consulter les services locaux de lutte contre l'incendie afin de s'assurer que le type de construction choisi répond aux exigences exigées par l'intensité potentielle d'un incendie dans une zone donnée.		➤ Les grands espaces ouverts, tels que les vastes parkings, les zones de gravier ou les terrains comme ceux que l'on trouve au milieu des pistes d'athlétisme, des terrains de football, des terrains de baseball ou d'autres espaces extérieurs bien entretenus à l'herbe rasée, comme les terrains de golf.	➤ Les petites zones situées dans des quartiers ou en bordure de route, dépourvues de la plupart des végétaux inflammables, mais qui ne conviennent peut-être qu'à quelques familles. ➤ Les responsables devraient s'efforcer de sensibiliser le public à l'aspect de ces zones afin de lui permettre de prendre des décisions rapides en cas d'urgence liée à un feu de forêt.

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Niveau de protection	➤ Élevé : construit ou modifié selon des normes de résistance au feu, intégrant des mesures de renforcement et des zones d'espace défendable, conformément aux recommandations des codes locaux de prévention des incendies et des experts en feux de forêt.		➤ De base : offre une protection minimale contre la chaleur, la fumée et les braises, en s'appuyant principalement sur des éléments naturels ou fortuits pour réduire l'exposition immédiate aux flammes.	➤ Minimale : n'offre que peu ou pas de protection contre les flammes, la chaleur rayonnante et la fumée ; toutefois, se réfugier dans des zones dépourvues de végétation combustible ou d'autres combustibles peut tout de même permettre de trouver un sauveur des vies.
Capacité	➤ Très grande : capable d'abriter un grand nombre de personnes, potentiellement des milliers, selon la taille et la conception du bâtiment.	➤ Grande : capable d'accueillir des groupes plus importants, généralement de plusieurs centaines de personnes, en fonction de la taille et de la disposition de la lieu.	➤ Moyenne : capable d'accueillir des groupes plus importants ou plusieurs familles, comptant généralement plusieurs dizaines de personnes.	➤ Petit : peut accueillir des personnes seules ou de petits groupes, généralement de quelques personnes à une douzaine.
Préparation	➤ La construction ou la rénovation doit respecter des normes strictes en matière de résistance au feu, notamment l'utilisation de matériaux incombustibles (par exemple, toiture métallique, murs en maçonnerie), des événements résistants aux braises et des fenêtres étanches pour empêcher l'intrusion de braises. ➤ Les systèmes de traitement de l'air doivent être capables de filtrer la fumée. Dans de nombreux cas, la mise hors service des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) peut limiter l'exposition aux braises et à la fumée à l'intérieur du bâtiment. ➤ Une zone d'espace défendable — allant de 0 à 5 pieds et s'étendant jusqu'à 100 pieds, selon les directives locales — est maintenue autour du bâtiment, exempte de végétation inflammable, de débris ou de véhicules. ➤ Un entretien et des inspections réguliers garantissent que les dispositifs de protection contre le feu restent intacts et que les voies d'accès sont dégagées. ➤ Consultez toujours les services locaux de lutte contre les incendies pour déterminer les zones pouvant être classées comme TFRA de type 1 et 2.		➤ Ces zones doivent être tondues régulièrement et exemptes de végétation dense et inflammable ainsi que de structures environnantes. ➤ Si ces zones TFRAs sont situées sur des terrains de sport ou dans d'autres zones où de la végétation peut être présente, il est recommandé que l'herbe soit bien arrosée et qu'un système d'irrigation soit en place.	➤ Faible ou inexistante : les zones de refuge de type 4 ne sont ni planifiées à l'avance ni entretenues. Leur efficacité peut dépendre entièrement de l'environnement immédiat et de la capacité de la personne à identifier un endroit relativement sûr en situation de stress. Comme elles sont improvisées, aucune ressource n'y est disponible et, comme pour toutes les autres zones de refuge, la sécurité n'est pas garantie. ➤ La sensibilisation du public joue un rôle clé dans leur utilisation, en donnant aux personnes les connaissances nécessaires pour reconnaître une TFRA de type 4

			potentielle.
--	--	--	--------------

Tableau 2. Éléments à prendre en compte concernant les TFRA pour la planification des évacuations en cas d'incendie de forêt, par type de TFRA.*

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Voies d'accès	Les voies d'accès sont essentielles à l'efficacité des TFRA. Les organismes doivent veiller à ce que les TFRA disposent de plusieurs voies d'accès afin de pallier les fermetures de routes, les chutes d'arbres ou tout autre obstacle.			
	➤ Ces itinéraires doivent faire l'objet d'un entretien et d'inspections régulières afin de garantir leur viabilité et leur accessibilité en permanence.		➤ Si des TFRA de type 3 sont identifiées, les autorités doivent maintenir plusieurs voies d'entrée et de sortie vers ces zones.	➤ Bien que l'accès soit improvisé, la sensibilisation du public peut aider les personnes à choisir des chemins plus sûrs qui évitent la végétation dense, les pentes raides ou les obstacles sur les
Intégration dans les plans d'évacuation	Communication avec le public : les emplacements, les types et les consignes d'utilisation doivent être clairement communiqués aux résidents, en soulignant que les TFRA constituent des options de dernier recours lorsque l'évacuation échoue.			
	➤ Les autorités doivent recenser, cartographier et faire connaître les zones de refuge temporaires (TFRAs), en veillant à ce qu'elles soient bien intégrées dans les dispositifs d'évacuation. ➤ Les zones de type 1 et de type 2 prévues à l'avance doivent être soigneusement planifiées. ➤ Il est entendu que les autorités peuvent désigner des TFRA supplémentaires en cours d'événement.		➤ Si possible, les autorités devraient envisager d'identifier des zones extérieures pouvant servir de TFRA.	➤ Les autorités devraient sensibiliser le public aux différents types de TFRA et lui expliquer comment identifier les types 3 et 4 lorsque cela s'avère nécessaire.
Exemples	➤ Centres communautaires dotés d'une toiture résistante au feu et d'événements protégés contre les braises. ➤ Écoles construites avec des matériaux incombustibles (par exemple, béton, acier) et entourées de zones dégagées. ➤ Autres bâtiments publics équipés de dispositifs de sécurité spécifiques aux feux de forêt.		➤ Grands terrains de sport avec un minimum de combustible environnant. ➤ Grands parkings pavés avec un minimum de combustible environnant.	➤ Petites clairières dans les zones forestières avec une végétation réduite (largeur recommandée de la clairière : au moins 4 fois la hauteur des combustibles adjacents). ➤ Des routes avec un minimum de combustible environnant. ➤ Zones situées à proximité de barrières naturelles, telles que des rivières des lacs ou des affleurements rocheux.

* Remarque : il convient de tenir compte de la proximité des véhicules par rapport à une TFRA, ainsi que du risque de propagation du feu de forêt vers les véhicules puis vers les bâtiments.

Lors de la détermination des emplacements des TFRA, veillez à ce que les services d'incendie ou d'autres professionnels de la gestion des risques soient associés au processus de prise de décision et de classification. Les autorités doivent cartographier toutes les TFRA situées sur leur territoire, en les intégrant dans les plans d'évacuation et les actions de sensibilisation du public. En cas d'urgence, les conditions en temps réel peuvent nécessiter la désignation de TFRA supplémentaires, mais les zones de type 1 et de type 2 préétablies constituent la référence en matière de TFRA.

On ne saurait trop insister sur le fait que les TFRA constituent des mesures d'urgence ; la conduite la plus sûre consiste à toujours suivre les ordres d'évacuation émis par les autorités locales.

La classification des TFRA en types 1 à 4 offre une approche structurée de la planification, renforçant ainsi la sécurité publique et la coordination entre les autorités. Les TFRA de type 3 et de type 4 offrent une protection minimale, tandis que celles de type 2 et de type 1 constituent des options plus sûres et plus fiables grâce à une préparation proactive et à des infrastructures adaptées. En détaillant leurs types, leur justification et leurs besoins opérationnels, ce cadre garantit que les communautés disposent d'options de refuge claires et concrètes, renforçant ainsi leur résilience face à la menace croissante des feux de forêt.

Sources de données :

- Couches [SIG](#) pour les espaces ouverts et les terres publiques.
- Plateformes géospatiales spécifiques à chaque État.
- Études de la végétation pour l'analyse des risques.
- Plans de gestion des urgences adaptés aux besoins spécifiques des collectivités.

C.4. Création, étiquetage et gestion des zones d'évacuation

[Les zones d'évacuation](#), ou leurs équivalents, offrent une approche structurée de la réponse aux feux de forêt, permettant de délivrer [des ordres d'évacuation](#) ciblés et de minimiser la confusion en cas d'urgence. La création, le marquage et la gestion de ces zones d'évacuation constituent un élément essentiel de la préparation aux feux de forêt.

Création des zones d'évacuation : la définition des zones d'évacuation doit s'appuyer sur des données locales et utiliser des repères locaux pour faciliter l'identification et la communication. Les autorités doivent hiérarchiser les zones d'évacuation en fonction de facteurs critiques tels que la densité de population et les niveaux de risque d'incendie de forêt, ainsi que les caractéristiques des voies d'évacuation, etc. Elles peuvent ensuite utiliser des repères locaux ou des limites naturelles bien connues, telles que des rivières ou des crêtes, ou encore des infrastructures bien identifiées comme les grands axes routiers, pour définir et affiner les limites des zones. Les outils [SIG](#) permettent aux autorités de superposer des cartes des risques aux données démographiques et d'infrastructure afin de créer des zones d'évacuation logiques et faciles à gérer.

Désignation des zones d'évacuation : une désignation claire et cohérente est essentielle pour une communication efficace. Les systèmes alphanumériques (par exemple, Zone A1, Zone B2) ou les noms basés sur des repères locaux garantissent la clarté. Les cartes accessibles au public doivent représenter ces zones d'évacuation et être diffusées via des plateformes numériques, des réunions communautaires et des supports imprimés.

Utilisation des zones d'évacuation : lors d'un incendie de forêt, les zones d'évacuation facilitent la communication concernant les évacuations et les incidents liés au feu. Elles peuvent également permettre des évacuations par phases afin de donner la priorité aux zones les plus menacées ou de réduire les embouteillages. Les autorités peuvent émettre des avis d'évacuation par zone, ce qui permet aux services d'urgence de concentrer leurs efforts de manière stratégique. Toutefois, les messages destinés au public doivent comporter des descriptions en langage clair des lieux à évacuer, plutôt que de se limiter à la mention des identifiants des zones d'évacuation (par exemple, Zone 1 ou Zone A). Voir [l'annexe E : Stratégie de communication et de diffusion des messages](#) pour plus d'informations et de ressources. La mise à jour régulière des cartes des zones d'évacuation en fonction des changements d'occupation des sols ou des infrastructures garantit leur efficacité à long terme.

Autres considérations : il peut exister des scénarios dans lesquels le respect strict d'une évacuation par zones est irréalisable pour une collectivité locale. Dans ces cas, il reste essentiel qu'un plan soit documenté et mis à disposition via un service de données géographiques en temps réel afin d'être diffusé au public et aux autres organismes.

De nombreux organismes peuvent trouver utile d'utiliser des logiciels tiers, tels que des logiciels SIG, pour aider à identifier, définir, nommer et gérer les zones d'évacuation.

Ressources de données :

- Couches SIG pour les espaces verts et les terrains publics.
- Plateformes géospatiales spécifiques à chaque État.
- Plans locaux de protection contre les feux de forêt.
- Plans de gestion des urgences.
- Données du recensement.

C.5. Gestion des flux de circulation lors des évacuations

Une gestion efficace des flux de circulation garantit des évacuations sûres et efficaces en cas d'incendie de forêt. Sans une planification minutieuse, les embouteillages peuvent mettre des vies en danger.

Analyse des réseaux routiers : [les SIG](#) et les logiciels de modélisation des évacuations permettent d'identifier les goulots d'étranglement et d'évaluer la capacité routière dans différents scénarios d'évacuation. Les logiciels de modélisation des évacuations et les outils de simulation permettent aux autorités de modéliser les flux de circulation, de déterminer les délais d'évacuation et de prévoir les retards potentiels pendant les périodes de pointe.

Désignation des itinéraires : les itinéraires principaux doivent absorber l'essentiel du trafic, tandis que les itinéraires secondaires et alternatifs servent de solutions de secours. La mise en place temporaire de sens uniques permet d'optimiser la capacité, en particulier sur les artères critiques.

Contrôle du trafic : le déploiement de personnel [aux points](#) clés [de contrôle du trafic](#) et l'utilisation de systèmes de signalisation dynamique contribuent à fluidifier la circulation. La gestion du trafic est par nature très gourmande en ressources et en personnel ; elle nécessite des plans de dotation détaillés pour garantir la disponibilité d'effectifs suffisants pendant les périodes critiques d'évacuation. Les autorités doivent identifier à l'avance les besoins en personnel, y compris les rôles des forces de l'ordre, des agents de circulation et des équipes d'urgence, et dispenser des formations pour assurer une coordination efficace. Les mises à jour en temps réel via des applications mobiles et/ou des systèmes d'alerte d'urgence (le cas échéant) permettent de tenir les personnes évacuées informées des changements d'itinéraire et de réduire la confusion et les retards.

Intégration des technologies : les données GPS, les caméras de circulation et les systèmes de suivi des véhicules fournissent des informations exploitables permettant des ajustements en temps réel, garantissant ainsi que la circulation s'éloigne efficacement des zones de danger.

Autres points à aborder : les évacuations peuvent être chaotiques, et l'accès n'est pas toujours garanti. Des voies d'entrée et de sortie bloquées peuvent entraver les efforts des personnes évacuées pour se mettre en sécurité, ainsi que la capacité des intervenants à accéder au lieu de l'incident. Les organismes d'intervention devraient envisager de disposer d'engins lourds prêts à intervenir au cas où il serait nécessaire de forcer le passage pour faciliter la circulation continue des personnes entrant et sortant du site.

C.6. Détermination des points de décision pour les zones d'évacuation

[Les seuils de décision](#) sont des repères critiques (critères) prédéfinis qui facilitent la prise de décision concernant les alertes d'urgence, [les ordres d'évacuation](#) ou d'autres mesures de gestion des incidents. Ces seuils permettent de procéder à des évacuations en temps opportun, minimisant ainsi les risques pour la vie humaine.

Utilisation de modèles de propagation des incendies : des outils tels que FlamMap et Behave Plus peuvent aider à simuler le comportement du feu dans des scénarios de planification afin d'aider les services à prévoir la progression de l'incendie dans diverses conditions météorologiques. [Les seuils de décision](#) peuvent être liés à des emplacements géographiques, à des observations ou prévisions concernant le comportement du feu, ou à des objectifs spécifiques en matière de sécurité des personnes ou de gestion des incidents. Ils peuvent être déterminés ou étayés par des modèles de comportement du feu et des prévisions météorologiques.

Détermination des points de décision : [les points de décision](#) peuvent inclure l'atteinte par l'incendie de repères géographiques spécifiques et des changements dans les conditions météorologiques, et doivent être fondés sur les délais d'évacuation, les seuils de temps pour une

une évacuation en toute sécurité. Les recommandations normalisées pour la détermination des points de décision sont limitées, voire inexistantes ; il revient souvent à l'expérience et au jugement des planificateurs, des commandants des opérations ou d'autres responsables des services d'urgence de mettre en balance le temps d'évacuation requis et les estimations de l'heure d'arrivée du feu. La détermination des points de décision doit se faire en collaboration avec les services d'incendie locaux, régionaux ou nationaux, ainsi qu'avec des experts. Tout modèle comporte une part d'incertitude, et les outils de modélisation des incendies peuvent sous-estimer les comportements extrêmes observés ; la modélisation et la planification gagnent donc à s'appuyer sur les connaissances locales associées à l'expertise des spécialistes pour estimer le comportement prévisible du feu.

Facteurs à prendre en compte lors de la définition [des seuils de décision](#) :

- Comportement du feu
 - Combustibles, topographie, vitesse de propagation
- Conditions météorologiques (actuelles et prévues)
 - Alerte météorologique liée aux incendies
 - Avertissements « drapeau rouge »
- Disponibilité des ressources
 - Niveaux de préparation nationaux et régionaux
 - Ressources pour les opérations d'évacuation
- Progrès de la lutte contre l'incendie
 - Délai nécessaire pour mener à bien la mission, points de décision existants
- Voies d'évacuation
 - État des routes et nombre de voies d'évacuation
 - Ouvrages d'art
 - Ponts et limites de charge des ponts
 - Risques le long des itinéraires
 - Goulets d'étranglement
- Population
 - Nombre de logements et pourcentage de logements occupés
 - Densité et zonage
 - Personnes en situation de grande précarité
 - Élevage
- Alerte
 - Délai nécessaire pour la notification
 - Mode de notification
- Délais d'évacuation
 - Temps nécessaire pour une évacuation en toute sécurité
 - ▶ Temps de réaction des personnes évacuées
 - ▶ Délai dont disposent les personnes évacuées pour quitter les lieux
 - Voir également [NIST TN 2262](#) : ²¹
 - ▶ Équations relatives au temps d'évacuation
 - ▶ Section 4.2 Relations temporelles entre la progression de l'incendie, l'alerte, l'évacuation et la mise à l'abri
 - ▶ Figure 5. Organigramme illustrant des scénarios d'évacuation généraux.
- Autres éléments à risque
 - Infrastructures critiques
 - Sites culturels ou historiques

Les délais d'évacuation doivent tenir compte de la densité de population, de la capacité routière et des temps nécessaires à l'évacuation. Idéalement, un organisme dispose d'un plan documenté précisant quand évacuer, en fonction d'une série de lieux de départ d'incendie et de scénarios de propagation.

²¹ Maranghides, A., et Link, E. (août 2023). *Considérations relatives à l'évacuation et à l'hébergement en cas d'incendie en zone urbaine-forestière (WUI) – Évaluation, planification et exécution (ESCAPE)* (Note technique NIST TN 2262r1). Département américain du Commerce, Institut national des normes et de la technologie. <https://doi.org/10.6028/NIST.TN.2262r1>

Ajustements dynamiques : lors d'une évacuation, les données en temps réel provenant des applications de terrain, des capteurs et des premiers intervenants peuvent permettre d'ajuster [les points de décision](#) à mesure que la situation évolue, garantissant ainsi que les évacuations restent proactives et efficaces.

Communication : une communication claire des [ordres d'évacuation](#) liés aux [points de décision](#) est essentielle. Les autorités doivent s'assurer que les habitants comprennent les raisons qui justifient le moment choisi pour l'évacuation. Elles doivent également fournir des mises à jour régulières à mesure que la situation évolue.

Importance de l'interopérabilité des données et des SIG dans la planification des évacuations

[L'interopérabilité des données](#) est un élément crucial de la planification et de la réponse aux évacuations en cas d'incendie de forêt, en particulier lorsque la coordination entre les collectivités voisines et les entités nationales est nécessaire. Le partage de données normalisées et interopérables garantit que toutes les parties prenantes ont accès aux mêmes informations faisant autorité, ce qui améliore la prise de décision et contribue à créer une image opérationnelle commune.

Le rôle du SIG : un [SIG](#) fait office de système centralisé d'enregistrement, de stockage et de visualisation de données faisant autorité, qui peuvent être partagées entre les différentes agences. Le SIG prend en charge des formats de données harmonisés, ce qui facilite la collaboration entre les collectivités voisines et permet aux organisations nationales d'intégrer les informations locales dans des efforts d'intervention à plus grande échelle. Il est toutefois essentiel que les données soient hébergées dans un service SIG accessible en ligne dans la mesure du possible. Cela s'avère particulièrement utile lors d'incendies de forêt à grande échelle qui dépassent les frontières territoriales.

Avantages de l'interopérabilité des données :

- **Une coordination renforcée :** l'interopérabilité des données permet une collaboration fluide entre les organismes locaux, régionaux et nationaux, garantissant ainsi que tous les acteurs s'appuient sur le même ensemble de données.
- **Une planification tournée vers l'avenir :** le SIG archive des données faisant autorité, les rendant facilement accessibles pour des mises à jour et la modélisation de scénarios. Ces données peuvent être facilement utilisées pour affiner les stratégies d'atténuation et les plans d'évacuation.
- **Partage en temps réel :** les flux de données en direct, tels que les bulletins météorologiques, la progression des incendies ou les conditions de circulation, peuvent être intégrés aux plateformes SIG et partagés instantanément avec toutes les parties prenantes. Cela garantit que les décisions reposent sur les informations les plus récentes disponibles.

Application pratique : les organismes peuvent utiliser le SIG pour élaborer et partager des cartes [des zones d'évacuation](#), des modèles de propagation des incendies et d'autres données avec les collectivités voisines et les entités fédérales. Par exemple, un service de lutte contre les incendies au niveau de l'État pourrait fournir aux services locaux des cartes des risques en temps réel, tout en recevant des mises à jour détaillées sur les évacuations de la part des collectivités locales.

Annexe D. Stratégie de communication et de diffusion des messages

Une communication efficace est essentielle pour les organismes de sécurité publique lorsqu'ils préparent les communautés à d'éventuelles évacuations en cas d'incendie de forêt. Une stratégie de communication et de diffusion des messages bien élaborée garantit que les habitants reçoivent des informations opportunes, claires et exploitables, ce qui renforce la sécurité publique et permet le bon déroulement des opérations d'évacuation. Cette section fournit un guide détaillé pour la création et la mise en œuvre d'une stratégie efficace, axée sur la sensibilisation préalable à l'évacuation, les alertes en temps réel, la cohérence des messages et la communication après l'évacuation.

D.1. Sensibilisation préalable à l'évacuation et implication de la communauté

D.1.1. L'importance de la sensibilisation préalable à l'évacuation

La sensibilisation préalable à l'évacuation est la pierre angulaire de la préparation d'une communauté face aux feux de forêt. En dotant les habitants de connaissances sur les risques liés aux feux de forêt, les procédures d'évacuation et les mesures de sécurité personnelle, les services d'urgence permettent aux communautés d'agir de manière décisive en cas de crise. Cette sensibilisation aborde plusieurs domaines essentiels :

- **Comprendre les risques liés aux feux de forêt :** sensibiliser les habitants à la dynamique des feux de forêt, en particulier dans les zones [WUI \(interfaces ville-forêt\)](#), les aide à identifier les risques spécifiques auxquels leur communauté est confrontée. Les thèmes abordés dans le cadre de la sensibilisation préalable à l'évacuation doivent inclure le rôle des conditions météorologiques, de la végétation et de la topographie dans le comportement du feu, ainsi que la localisation et la réduction des sources d'inflammation potentielles. Il est également impératif de sensibiliser le public aux délais d'évacuation, à l'importance d'une évacuation précoce pour éviter les décès, et de renforcer les messages d'alerte et d'avertissement relatifs aux feux de forêt, tels que les « journées drapeau rouge ».
- **Préparation à l'évacuation :** fournir des instructions claires sur les protocoles d'évacuation, notamment sur ce qu'il faut emporter, comment utiliser les issues de secours et où trouver les informations officielles, permet de s'assurer que les habitants savent comment agir le moment venu.
- **Préparation individuelle :** veillez à ce que le public comprenne que sa sécurité relève en grande partie de sa propre responsabilité. Pour renforcer la résilience individuelle et réduire la dépendance vis-à-vis des services d'urgence, encouragez les familles à constituer des trousseaux d'urgence, d'élaborer ensemble des plans de communication, de renforcer la résistance de leur logement face aux feux de forêt et d'évacuer rapidement.
- Il est également impératif de sensibiliser le public aux délais d'évacuation prévus ; aux distinctions entre les alertes d'évacuation et les ordres d'évacuation ; aux avantages cruciaux pour la sécurité des personnes qu'offre une évacuation précoce pour réduire le risque de blessures et de décès ; ainsi qu'à la signification, à l'importance et aux mesures de protection associées aux alertes et avertissements relatifs aux feux de forêt, y compris les alertes « drapeau rouge » et autres avis météorologiques liés aux incendies.

D.1.2. Méthodes de sensibilisation du public

Une stratégie de sensibilisation globale est essentielle pour dispenser efficacement une éducation préalable à l'évacuation. Les organismes doivent recourir à toute une gamme de méthodes de communication adaptées aux besoins et aux préférences des différentes communautés :

- **Réunions communautaires :** organiser régulièrement des réunions publiques et des réunions virtuelles pour présenter les risques d'incendie de forêt, discuter des plans d'évacuation et répondre aux questions des habitants. Ces sessions permettent également aux autorités de recueillir des retours d'expérience et d'instaurer un climat de confiance.
 - Offrir aux individus plusieurs moyens de s'exprimer (y compris de manière anonyme) afin de garantir la participation d'un large éventail de personnes et de groupes.
 - Collaborez avec des acteurs communautaires de confiance, tels que les groupes confessionnels et les ONG.
 - Mettez à disposition des interprètes en langue des signes afin que les informations soient accessibles aux personnes sourdes.
 - Intégrez les campagnes existantes pour soutenir la sensibilisation, notamment la « Journée de préparation communautaire aux feux de forêt » organisée par l'Agence nationale de protection contre les incendies (NFPA).

- **Ateliers et programmes de formation :** proposez des ateliers pratiques axés sur la sécurisation des habitations, la création d'un espace de sécurité et la connaissance des voies d'évacuation. Ces programmes doivent être conçus pour tous les groupes d'âge et tous les niveaux de compétence.
 - Envisager l'organisation de journées de préparation communautaire, car des études montrent que la participation est plus forte lorsque d'autres personnes y prennent également part.
- **Supports imprimés :** distribuez des dépliants, des brochures et des listes de contrôle dans les centres communautaires, les bibliothèques et les écoles. Ces supports doivent inclure des instructions claires et détaillées, étape par étape, sur la préparation à l'évacuation ainsi que des cartes des [zones d'évacuation](#). Si possible, ceux-ci devraient être envoyés à chaque adresse des zones concernées par le plan. Traduisez ces documents dans les langues autres que l'anglais utilisées au sein de votre communauté.
- **Plateformes numériques :** tirez parti des sites web, des réseaux sociaux et des applications mobiles pour fournir des informations actualisées sur les feux de forêt, des conseils de préparation aux situations d'urgence et des ressources téléchargeables. Par exemple, une carte interactive et consultable des [zones d'évacuation](#) disponible sur le site web d'un organisme peut améliorer l'accessibilité.
 - Envisagez d'autres moyens de diffuser le message si les technologies ne fonctionnent pas en raison d'une mauvaise couverture réseau ou de coupures de courant. Si le temps le permet, prévoyez d'afficher des documents imprimés dans des lieux fréquentés par la communauté.
- **Partenariats avec les écoles, les organisations confessionnelles et les ONG :** collaborez avec les écoles locales, les organisations confessionnelles et les ONG pour mettre en place des programmes de prévention des feux de forêt destinés à sensibiliser les enfants et leurs familles. Enseigner la préparation dès le plus jeune âge favorise une culture de la sécurité. Les responsables religieux et les leaders communautaires sont des multiplicateurs d'influence au sein de leurs communautés locales et sont en mesure d'atteindre les publics cibles grâce à des programmes de services sociaux bien établis. Ces organisations agissent en tant que messagers de confiance, sont capables d'amplifier les messages et jouent un rôle de mobilisateurs communautaires, en validant les informations essentielles par le biais de valeurs partagées.
- **Campagnes de porte-à-porte :** dans les zones à haut risque, les visites personnelles effectuées par des représentants des organismes ou des bénévoles locaux peuvent permettre d'apporter des conseils directs, en particulier aux personnes qui pourraient avoir des difficultés à accéder à l'information par d'autres canaux.

D.1.3. « Ready, Set, Go ! » et autres programmes de sensibilisation aux feux de forêt

Des programmes structurés de sensibilisation du public et de réduction des risques, tels que « Ready, Set, Go ! », proposent aux habitants des mesures claires et concrètes, leur permettant d'être sensibilisés (**Ready**), préparés (**Set**) et de comprendre comment réagir (**Go**) face aux menaces d'incendies de forêt. Pour plus de détails sur le programme, consultez le [site web de Ready Set Go](#).²²

Ready : cette phase met l'accent sur la sensibilisation aux risques d'incendie de forêt et la préparation à long terme. Les habitants sont encouragés à :

- Créer un espace défendable autour de leur domicile en entretenant la végétation, en utilisant des matériaux de construction résistants au feu et en aménageant leur jardin.
- Préparer un « sac d'évacuation ». Il s'agit d'un kit d'urgence contenant des produits de première nécessité tels que de la nourriture, de l'eau, des médicaments et des documents importants, au cas où ils devraient évacuer.
- Élaborer un [plan de communication familial](#) comprenant des points de rendez-vous et les coordonnées des membres de la famille. Prévoir un plan pour les animaux de compagnie, les animaux d'assistance ou tout autre animal.
- S'inscrire aux alertes des systèmes locaux de notification d'urgence.

Être prêt signifie avoir préparé son sac d'évacuation et mis en place des plans personnels au cas où un incendie surviendrait [sans préavis](#) et nécessiterait une évacuation.

Préparation : lorsque les conditions propices aux feux de forêt s'aggravent, les habitants sont invités à se tenir informés de l'évolution de la situation et à se préparer à évacuer :

- Suivez de près les actualités locales, les bulletins météo et les notifications d'urgence.
- Prévenez les membres de votre foyer et vos voisins.
- Vérifiez et complétez vos trousses d'urgence, et préparez vos véhicules et vos animaux de compagnie en vue de l'évacuation.
- Restez informés de l'état des [zones](#) et des itinéraires [d'évacuation](#).
- Suivez les ordres et les consignes des autorités locales.

²² Association internationale des chefs de pompiers (IAFC). (2025). *Programme « Ready, Set, Go ! »*. <https://www.iafc.org/topics-and->

Go : cette phase met l'accent sur une action rapide et décisive lorsque [des ordres d'évacuation](#) sont donnés :

- Partez immédiatement pour assurer votre sécurité et éviter les embouteillages. Partir tôt peut contribuer à accélérer l'évacuation.
- Suivez les itinéraires d'évacuation désignés et respectez les consignes des autorités.
- Évitez de revenir tant que les autorités n'ont pas donné le feu vert.

Bien que « Ready, Set, Go ! » soit une campagne populaire de sensibilisation et de préparation aux feux de forêt, il est important de noter que différentes juridictions mettent en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'évacuation différentes. Le tableau de correspondance de la terminologie d'évacuation ci-dessous aide à illustrer comment ces différents systèmes s'alignent :

Tableau 3. Tableau de correspondance des termes d'évacuation.

Tableau de correspondance des termes relatifs à l'évacuation					
Phase	Ready, Set, Go !	Niveau	Avertissement d'évacuation, ordre d'évacuation	Sirène	Description
Sensibilisation	Prêt	Niveau I	Sans objet	Sans objet	Période, y compris les jours de ciel dégagé, allant jusqu'au moment où un avertissement d'évacuation est émis, mais n'incluant pas ce moment-là. Les habitants doivent préparer leur logement et leurs provisions d'urgence, se tenir informés des risques et suivre les mises à jour locales. Il s'agit d'un état permanent.
Préparation	Définie	Niveau II	Avertissement/avis d'évacuation	N/A	Un incendie est en cours et/ou des alertes d'évacuation ont été émis. Les habitants doivent suivre l'évolution de la situation, rassembler les membres de leur famille, préparer leurs véhicules et leurs animaux de compagnie en vue de l'évacuation, et se tenir informés de l'état des zones et des itinéraires d'évacuation . Les personnes ayant besoin de plus de temps pour d'évacuer devraient envisager de partir.
Action	Aller	Niveau III	Ordre d'évacuation	Hi-Lo « Il est temps de partir »	Votre domicile est exposé à une menace immédiate ou des ordres d'évacuation ont été émis pour votre zone. Les résidents doivent partir immédiatement et suivre les itinéraires d'évacuation désignés et instructions.

Lorsque vous élaborerez des plans d'évacuation en cas d'incendie de forêt, tenez compte des conventions locales et/ou de l'historique de la symbolique des couleurs si vous choisissez d'utiliser des indicateurs de couleur dans votre plan.

D.1.4. Instaurer la confiance grâce à la transparence

Il est essentiel d'établir une relation de confiance avec la communauté pour assurer le succès de la communication. Les autorités peuvent instaurer cette confiance grâce à :

- **Des mises à jour régulières :** communiquez régulièrement des informations sur les risques d'incendie de forêt, les efforts de préparation des services et les mesures de sécurité mises en place pour la communauté. Une communication transparente rassure les habitants sur le fait que leur sécurité est une priorité.
- **Un engagement actif :** encouragez la participation du public aux processus de planification par le biais d'enquêtes, de groupes de discussion et de comités consultatifs communautaires. Cette approche inclusive favorise un sentiment d'appropriation et de collaboration.
 - Envisagez de faire appel à des groupes communautaires de confiance, tels que les équipes communautaires d'intervention d'urgence (CERT), les organisations confessionnelles ou les associations locales à but non lucratif, pour diffuser des messages et animer des ateliers.
 - Impliquez autant de groupes différents que possible : propriétaires d'animaux de compagnie, éleveurs, personnes âgées, groupes de jeunes, personnes en situation de handicap, etc.
- **Compétence démontrée :** mettez en avant la préparation de l'organisme par le biais d'exercices d'entraînement, de démonstrations publiques et de la gestion réussie de situations d'urgence passées. La confiance dans les capacités de l'organisme renforce le respect des consignes lors des évacuations.

D.2. Alertes et notifications en temps réel

D.2.1. Canaux privilégiés pour les notifications

La diffusion d'alertes en temps réel via divers canaux de communication garantit une portée maximale et une redondance, même dans les zones où la connectivité est limitée. Les canaux recommandés pour les alertes et les notifications sont les suivants, mais les responsables de la planification doivent consulter leurs habitants afin de déterminer quelles sont les formes d'alerte les plus efficaces et les plus performantes au sein de leur propre communauté locale. Ces méthodes privilégiées doivent être consignées dans les plans d'intervention d'urgence et régulièrement validées par le biais d'exercices et de bilans post-intervention.

- **IPAWS :** IPAWS est le système national de la FEMA dédié aux alertes locales, qui fournit au public des informations authentifiées sur les situations d'urgence et les mesures de sauvetage. La plateforme IPAWS est l'un des nombreux outils que les organismes de sécurité publique des FSLTT peuvent utiliser pour informer le public des catastrophes et diffuser des informations d'urgence et de sécurité publique. Les autorités chargées des alertes devraient envisager d'utiliser des canaux supplémentaires lors de la diffusion d'alertes au public afin de garantir la plus large portée possible. Il est important de mener régulièrement des tests, des formations et des exercices pour s'assurer que les outils de notification sont efficaces et que le personnel sait les utiliser correctement.
 - L'IPAWS facilite l'évacuation en cas d'incendie de forêt en diffusant des alertes rapides, fiables et ciblées géographiquement sur plusieurs plateformes, garantissant ainsi que le public reçoive des informations opportunes et exploitables pour protéger les vies et les biens. L'IPAWS est notamment utilisé dans les cas suivants :
 - ▶ 1. Diffusion rapide des ordres d'évacuation
 - Alertes immédiates : l'IPAWS permet aux responsables habilités d'envoyer rapidement des alertes d'urgence au public via plusieurs canaux (radio, télévision, appareils mobiles, etc.).
 - Messages ciblés : les alertes peuvent être géographiquement ciblées pour ne toucher que les personnes se trouvant dans les zones touchées ou à risque, ce qui minimise la confusion.
 - ▶ 2. Communication multicanal
 - WEA : envoie des alertes courtes, de type SMS, vers les téléphones portables situés dans la zone d'évacuation, même en cas de saturation des réseaux mobiles.
 - EAS : diffuse des messages à la radio et à la télévision, permettant ainsi d'atteindre les personnes qui n'ont pas nécessairement accès à des appareils mobiles.
 - NWR et autres systèmes : l'IPAWS peut également diffuser des alertes sur les radios météo et les écrans d'affichage numérique.
 - ▶ 3. Informations claires et exploitables
 - Instructions d'évacuation : les messages peuvent inclure des itinéraires d'évacuation précis, l'emplacement des abris et des consignes de sécurité.
 - Mises à jour et avis de fin d'alerte : l'IPAWS peut être utilisé pour fournir des mises à jour en continu, signaler des modifications des zones d'évacuation ou émettre des notifications de fin d'alerte lorsque le retour est sans danger.
 - ▶ 4. Accessibilité
 - Plusieurs langues et formats : les alertes peuvent être diffusées en plusieurs langues et dans des formats accessibles afin d'atteindre des populations diverses, y compris les personnes en situation de handicap.

- ▶ 5. Intégration avec les systèmes locaux et régionaux
 - Coordination : l'IPAWS s'intègre aux systèmes d'alerte locaux et régionaux, garantissant ainsi la cohérence des messages et la coordination entre les différentes agences.
- 🕒 **WEA** : messages ciblés géographiquement utilisés pour avertir le public d'urgences imminentes ou en cours, y compris les ordres d'évacuation, sans nécessiter d'abonnement ; les messages comptent entre 90 et 360 caractères selon l'appareil du destinataire et sont essentiels pour atteindre rapidement un large public dans des zones spécifiques.
 - Les responsables de la planification doivent : utiliser un langage clair et simple ainsi que des instructions concrètes dans les limites du nombre de caractères (inclure les informations suivantes : source locale, familière et faisant autorité ; danger ; conséquences du danger ; localisation du danger ; lieu d'intervention ; consignes de protection ; heure [quand agir et quand ce message expirera-t-il ?] ; conseils supplémentaires pour obtenir des mises à jour)¹ ; créer des modèles prédéfinis de messages WEA pour l'évacuation et la mise à l'abri sur place, prêts à l'emploi ; coordonner le contenu des messages WEA avec les messages diffusés simultanément via l'EAS, les réseaux sociaux et les sites web.
- 🕒 **EAS** : système national d'alerte publique permettant aux autorités locales d'envoyer des messages informant leurs communautés des situations d'urgence locales via les diffuseurs de radio et de télévision, la télévision par câble, les réseaux câblés sans fil, les opérateurs de satellites et de réseaux filaires.
 - Les opérateurs de radiodiffusion, de câble et de satellite sont les garants de cet important service public, travaillant en étroite collaboration avec les autorités d'État, locales, tribales et territoriales.
 - Les autorités chargées des alertes peuvent utiliser l'EAS pour diffuser des messages importants concernant les feux de forêt via les chaînes de télévision et les stations de radio locales.
- 🕒 **NWR** : Le NWR, également connu sous le nom de « NOAA Weather Radio All Hazards », est un réseau automatisé fonctionnant 24 heures sur 24, composé de stations de radio météo VHF FM aux États-Unis.
 - Le NWR est un service public qui diffuse des informations météorologiques et des alertes d'urgence 24 heures sur 24.
 - Les émissions du NWR peuvent être captées sur une radio CB, une radio AM/FM, un scanner, un autoradio, un récepteur à ondes courtes ou une radio bidirectionnelle, à condition que ces appareils soient équipés d'un récepteur adapté ou que l'émission soit diffusée simultanément sur ces fréquences.
 - Le NWR permet aux autorités de diffuser des « messages d'urgence non météorologiques » (NWEM) au public via son réseau, fournissant ainsi des informations d'urgence essentielles qui vont au-delà des simples alertes météorologiques. La FEMA utilise la plateforme IPAWS pour envoyer des NWEM destinés à être diffusés sur le NWR.
 - **Remarque** : les agences doivent être agréées en tant qu'autorités d'alerte IPAWS et utiliser un logiciel compatible avec l'IPAWS pour émettre des alertes. Les responsables de la planification doivent établir une gouvernance claire, des procédures d'autorisation et des mesures de contrôle qualité (par exemple, des modèles pré-rédigés, la révision des messages et des processus de validation) pour toutes les utilisations de l'IPAWS, ainsi que d'organiser des formations et des exercices.
- 🕒 **Systèmes d'alerte communautaires (sur inscription)** : les appels téléphoniques automatisés vers les lignes fixes et les numéros de portable enregistrés permettent de transmettre des consignes d'évacuation adaptées à des zones spécifiques via un canal de communication direct.
 - Ces systèmes peuvent connaître un taux d'adhésion limité. Les organismes devraient définir des stratégies visant à accroître la participation de la communauté.
 - Les autorités doivent également tenir à jour ces bases de données afin de vérifier l'exactitude des coordonnées fournies par les personnes inscrites.
- 🕒 **Télévision et radio** : collaborez avec les chaînes de télévision et les stations de radio locales pour diffuser des informations d'évacuation. Ces canaux restent essentiels pour atteindre les habitants qui n'utilisent pas nécessairement les plateformes numériques. Il est important de nouer des relations avec les diffuseurs de télévision et de radio afin d'instaurer une confiance mutuelle et de préserver la crédibilité lorsque les autorités ont besoin de diffuser des informations d'urgence au public par leur intermédiaire. Les alertes d'urgence ne doivent être utilisées qu'en cas de menace imminente pour la vie et les biens, afin d'éviter de provoquer une « fatigue aux alertes » chez les téléspectateurs.
 - Prévoir la présence d'un interprète en langue des signes américaine (ASL) pour les émissions télévisées en direct. Remarque : les interprètes en ASL ne sont pas nécessaires pour les messages EAS, car ceux-ci utilisent uniquement un enregistrement audio et du texte à l'écran.
 - Les diffuseurs doivent être associés à la planification et aux exercices afin de vérifier la préparation technique et les flux de travail relatifs aux messages.
- 🕒 **De porte à porte** : informer les habitants des évacuations en faisant du porte-à-porte d'une résidence à l'autre mobilise d'importantes ressources et prend souvent beaucoup de temps, mais cette méthode s'avère souvent nécessaire et offre un taux de couverture élevé.

- **Sirènes** : les sirènes peuvent être installées à un emplacement fixe ou sur des véhicules de sécurité publique.
 - Par exemple, certains services de sécurité publique utilisent une sirène à deux tonalités distinctives (aiguë et grave) pour avertir le public d'une évacuation obligatoire.
 - Remarque : les sirènes nécessitent une sensibilisation supplémentaire du public, en fonction de la réaction souhaitée. Elles constituent un simple outil d'alerte ; elles ne fournissent aucune information spécifique autre que la nécessité de se mettre en état d'alerte et de rechercher davantage d'informations.
 - Certaines collectivités utilisent des systèmes de haut-parleurs à longue portée à la place des sirènes.
- **Réseaux sociaux** : des plateformes telles que X, Facebook et Instagram permettent aux organismes de diffuser rapidement des mises à jour. Les réseaux sociaux permettent également une interaction en temps réel avec le public, afin de répondre aux questions et de dissiper les rumeurs. Les réseaux sociaux ne peuvent toutefois pas constituer le seul moyen de notification.
- **Visiteurs, parcs municipaux, sentiers de randonnée, etc.** : dans certains cas, les visiteurs, les amateurs d'activités de loisirs et les personnes sans domicile fixe peuvent nécessiter une attention particulière pour être informés. Des méthodes de notification telles que les sirènes, le porte-à-porte et d'autres peuvent s'avérer les plus adaptées.

Autres points à prendre en compte : quelle que soit la plateforme de notification choisie par une administration, il est important que les plans prévoient des scénarios dans lesquels l'alimentation électrique et la connectivité sont limitées, voire inexistantes.

Considérations relatives à l'accessibilité

Afin de garantir à tous l'accès à des notifications en temps réel, les autorités doivent répondre aux besoins de populations diverses :

- **Accessibilité linguistique** :
 - Traduire les alertes dans les langues les plus parlées au sein de la communauté.
 - ▶ Selon les systèmes choisis, cela peut s'avérer impossible. Par exemple, le système WEA ne prend en charge que l'anglais et l'espagnol.
 - ▶ Il convient de bien comprendre les limites des logiciels d'alerte en matière de langues et de veiller à explorer des solutions de contournement, telles que le recours à des interprètes de réserve et le test des messages audio multilingues du WEA en espagnol.
 - Veillez à ce que des interprètes professionnels, y compris des interprètes en langue des signes américaine (ASL), soient disponibles pour les conférences de presse et les demandes de renseignements du public. Bien que le personnel multilingue puisse apporter son aide, les bonnes pratiques recommandent de faire appel à des personnes possédant des qualifications linguistiques pour l'interprétation des informations d'urgence. Le personnel peut ou non disposer de ces qualifications.
- **Formats alternatifs** : fournissez les alertes dans des formats accessibles aux personnes en situation de handicap, tels que des messages audio pour les personnes aveugles ou des documents en gros caractères pour les personnes malvoyantes. Faites appel à des personnes pour traduire les alertes à l'intention des personnes sourdes ou malentendantes.
 - Prévoyez les coupures de courant et définissez la manière de gérer les communications dans ces situations.
- **Solutions « low-tech »** : utilisez des sirènes, des haut-parleurs et des panneaux d'affichage communautaires pour atteindre les habitants des zones où la connexion Internet ou mobile est limitée.
 - Dans les cas d'incendies extrêmes ou lors d'incendies survenant [sans préavis](#), les alertes porte-à-porte peuvent s'avérer la solution la plus judicieuse et la plus rapide.
 - NWR.

D.2.2 Critères de diffusion des alertes

Des protocoles clairs pour le déclenchement des alertes permettent d'éviter toute confusion et garantissent une intervention rapide. Pour éviter toute confusion, veillez à ce que les plans précisent qui a le pouvoir de émettre un avis, un avertissement ou un ordre d'évacuation, qui peut approuver les messages d'alerte destinés au public, et qui a le pouvoir de diffuser ces alertes sur toutes les plateformes.

- **Points de décision** : établissez et communiquez des seuils prédéfinis qui déclenchent les alertes, tels que la proximité du feu, les changements de vitesse du vent ou la détection/confirmation d'un départ de feu.
- **Messages par étapes** : alignez les alertes sur le cadre « Ready, Set, Go ! » ou d'autres cadres similaires afin de fournir des instructions claires à chaque étape du processus d'évacuation.
- **Vérification** : s'assurer que toutes les informations sont exactes, vérifiées et cohérentes sur toutes les plateformes avant leur diffusion afin d'éviter la propagation de fausses informations.

D.2.3. Garantir la clarté des messages

Pour être efficaces, les alertes doivent être concises, claires et permettant d'agir :

- **Source, danger, lieu, heure, consignes** : chaque alerte doit systématiquement répondre à ces questions essentielles.
- **Évitez le jargon** : utilisez un langage facile à comprendre, même en situation de stress.
 - Utilisez des repères locaux pour identifier les zones à risque ou les lieux où se rendre.
- **Supports visuels** : incluez des liens courts vers des cartes, des schémas ou des images pour compléter les informations textuelles.

D.3. Cohérence des messages d'évacuation

D.3.1. L'importance d'une communication standardisée

Des messages incohérents peuvent être source de confusion ou de malentendus et retarder la prise de mesures. La standardisation des messages d'évacuation garantit l'uniformité sur toutes les plateformes de communication et entre tous les organismes :

- **Modèles prédéfinis** : créer une bibliothèque de modèles de messages personnalisables adaptés à divers scénarios, tels que les évacuations [sans préavis](#) ou les consignes [de mise à l'abri sur place](#).
 - Traduisez ces modèles dans les langues locales pertinentes.
- **Formation et coordination** : veillez à ce que l'ensemble du personnel, des opérateurs aux agents de terrain, soit formé à l'utilisation de messages standardisés. L'outil [IPAWS MDD](#) de la FEMA est un excellent moyen d'aider les agences à former leur personnel et à rédiger des messages appropriés et efficaces. L'outil MDD est accessible via la [plateforme IPAWS Alerting Authority Assistive Tool \(ATP\)](#)²³ (inscription gratuite requise).
- **Outils collaboratifs** : utilisez des plateformes numériques partagées — telles que le « Message Design Dashboard » — pour rédiger, valider et diffuser les messages, réduisant ainsi au minimum les retards et les erreurs.
 - [Supports de communication](#) de l'USFA [sur l'évacuation en cas d'incendie de forêt](#)²⁴ (Messages d'évacuation en cas d'incendie de forêt et supports de communication à partager avec les communautés avant, pendant et après un incendie de forêt)

Le MDD et les informations contenues dans le [document « IPAWS Best Practices »](#)⁽²⁵⁾ — qui fournit des conseils sur la rédaction de messages d'alerte et d'avertissement efficaces — s'appuient sur des recherches et des tests de messages destinés au public détaillés dans « [The Warning Lexicon : A Multiphased Study to Identify, Design, and Develop Content for Warning Messages](#) »,²⁶ Fondamentalement, un message d'alerte efficace et complet comprend 5 éléments de contenu clés ; le MDD facilite la rédaction d'un message d'alerte d'évacuation en demandant ces informations complètes et en les organisant dans un ordre qui s'est avéré le plus efficace pour permettre aux personnes de comprendre rapidement et précisément le message. Le graphique ci-dessous, tiré du MDD de l'IPAWS, présente les éléments d'information complets dans l'ordre qui aide les personnes à comprendre rapidement un message d'alerte :

Figure 5. Modèle de message issu du MDD de l'IPAWS présentant les cinq éléments de contenu clés dans l'ordre.



²³ Agence fédérale de gestion des urgences. (2025). *IPAWS Alerting Authority ATP (Assistive Tool Platform)*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://atp.aws.fema.gov/>

²⁴ Administration américaine des incendies. (4 octobre 2022). *Évacuation en cas d'incendie de forêt*. Département américain de la Sécurité intérieure, Agence fédérale de gestion des urgences. <https://www.usfa.fema.gov/wui/outreach/wildfire-evacuation.html>

²⁵ Agence fédérale de gestion des urgences (FEMA) du Département américain de la Sécurité intérieure. 2023. *Meilleures pratiques IPAWS : Système intégré d'alerte et d'avertissement public (IPAWS) – Conseils et techniques pour l'envoi efficace d'alertes, d'avertissements et de notifications*. https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema_ipaws-best-practices-guide.pdf

²⁶ Sutton, J., Olson, M.K., Waugh, N.A. (2023). Le lexique des avertissements : une étude en plusieurs phases visant à identifier, concevoir et développer le contenu des messages d'alerte. *Natural Hazards Review*, 25(1). <https://doi.org/10.1061/NHREFO.NHENG-1900>

Pour plus d'informations sur le MDD, consultez la [présentation sur le MDD issue de la conférence des utilisateurs IPAWS 2023](#).²⁷

D.3.2. Exemples de messages

En s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques de l'IPAWS et sur le MDD, des exemples de messages d'alerte d'évacuation efficaces seront générés comme suit :

Modèle de 360 caractères :

« [Nom de la source d'alerte/Agence] : ALERTE D'ÉVACUATION EN RAISON D'UN INCENDIE DE FORÊT pour [lieu] à [#:## AM/PM] PRÉPAREZ-VOUS à partir. Rassemblez vos proches, vos animaux de compagnie et vos provisions. Suivez les médias locaux et CONSULTEZ [URL] pour plus d'informations. »

Modèle de 90 caractères :

« [Nom de la source de l'alerte/Agence] : ORDRE D'ÉVACUATION EN RAISON D'UN INCENDIE DE FORÊT pour [lieu] à [#:## AM/PM] PARTEZ immédiatement. DÉPLACEZ-VOUS par [ajouter les itinéraires/routes]. CONSULTEZ [URL] pour plus d'informations »

L'exemple 1 présente un exemple concret d'alerte d'évacuation efficace envoyée via IPAWS vers le système WEA, telle qu'elle s'afficherait sur un téléphone portable.

Figure 6. Exemple de message d'alerte d'évacuation, tiré du MDD.28 de la FEMA

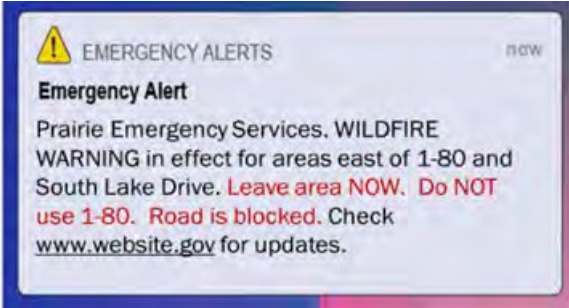


Figure 7. Exemple de message d'évacuation immédiate, tiré des modèles de messages de 90 et 360 caractères pour l'évacuation immédiate.²⁹

Élément	Modèle de message de 90 caractères	Modèle de message de 360 caractères
Évacuation immédiate	[NOM DE L'AGENCE] : ÉVACUEZ IMMÉDIATEMENT depuis [LIEU] en raison de [DANGER]. En vigueur jusqu'à [HEURE].	[NOM DE L'AGENCE] : Évacuez immédiatement [LIEU] en raison de [DANGER]. Cette consigne est valable jusqu'à [HEURE]. Partez immédiatement et suivez les instructions des services d'urgence. Les routes peuvent être bloquées ou encombrées, prévoyez donc votre itinéraire en conséquence. Appelez le [XXX-XXX-XXXX] ou consultez [SITE WEB OU RÉSEAUX SOCIAUX] pour obtenir les dernières informations. Tenez-vous informé via les médias locaux ou les canaux officiels. (350 caractères)

²⁷ Sutton, J. (27 septembre 2023). *Message Design Dashboard (MDD)* [Présentation lors d'une conférence]. Conférence des utilisateurs IPAWS 2023. https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema_message_design_dashboard.pdf

²⁸ Agence fédérale de gestion des urgences. (2025). *IPAWS Alerting Authority ATP (Assistive Tool Platform)*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://atp.aws.fema.gov/>

²⁹ Agence fédérale de gestion des urgences. (10 octobre 2024). *Modèles de messages IPAWS basés sur le MDD pour les systèmes WEA/EAS*. Département américain de la Sécurité intérieure. <https://www.fema.gov/sites/default/files/documents/fema-resilience-mdd-based-ipaws-message-template-10-10-2024.pdf>

D.4. Messages post-évacuation

D.4.1. Informations sur le retour des habitants et la reconstruction

Une communication claire pendant la phase de rétablissement est essentielle pour un retour en douceur à la normale :

- **Plans de retour des habitants :** communiquez les plans de retour progressif, en donnant la priorité aux services essentiels avant le grand public. Rappelez aux personnes qu'elles ne doivent pas rentrer chez elles tant que les autorités n'ont pas déclaré que la situation est sûre.
- **Mises à jour sur la sécurité :** fournissez des informations sur les dangers, tels que les infrastructures endommagées ou les foyers d'incendie persistants.
 - Tenez compte du fait que l'eau et la nourriture dans les zones évacuées peuvent être contaminées.
 - Encouragez les mesures de sécurité pendant les opérations de nettoyage. Cela inclut le port de vêtements de protection et l'utilisation d'un masque respiratoire pour limiter l'exposition.
- **Disponibilité des ressources :** communiquez les emplacements des centres d'aide proposant de la nourriture, de l'eau et des fournitures d'urgence.
 - Gardez à l'esprit qu'une zone peut très probablement être encore privée d'électricité pendant la phase de retour des habitants.

D.4.2. Renforcer la confiance du public après une catastrophe

Une communication transparente, cohérente et empathique après une évacuation renforce la confiance de la communauté. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de sujets ou d'approches à utiliser lors de réunions communautaires ou dans d'autres communications afin de contribuer à renforcer la confiance du public envers les autorités après un incident :

- **Reconnaître les difficultés :** Reconnaissez les épreuves auxquelles sont confrontés les habitants et exprimez votre gratitude pour leur coopération.
- **Apporter un soutien :** mettez en avant les ressources disponibles en matière de santé mentale et les programmes d'aide au rétablissement.
- **Tirer les leçons des retours d'expérience :** solliciter l'avis du public sur le processus d'évacuation afin d'identifier les points à améliorer.

D.5. Conclusion sur la communication et les messages

Une communication efficace est essentielle à la mise en œuvre d'évacuations efficaces. Elle revêt une importance particulière lors d'incendies [sans préavis](#), qui constituent le plus grand défi pour les organismes de gestion des urgences. Ces situations exigent une prise de décision rapide et des messages clairs et exploitables pour garantir la sécurité du public. Les incendies [sans préavis](#) ne laissent que peu, voire pas de temps pour se préparer ; il est donc essentiel de disposer de canaux de communication multiples, redondants et testés, notamment les alertes d'urgence (WEA), les réseaux sociaux et les médias traditionnels. Il est crucial de veiller à ce que les messages soient cohérents, accessibles et efficaces, et qu'ils parviennent à l'ensemble de la population, indépendamment de la langue, du handicap ou des barrières technologiques.

Annexe E. Populations AFN/CTN et autres considérations particulières

Une planification efficace des évacuations est essentielle pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les membres de la communauté lors d'urgences liées aux feux de forêt. Les populations relevant de l'[AFN](#) — notamment les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, confrontées à des barrières linguistiques et dépendantes de ressources spécifiques — sont confrontées à des défis particuliers lors des évacuations. De même, les populations ayant des besoins critiques en matière de transport et n'ayant pas accès à des moyens de transport fiables — notamment les détenus ou les personnes hospitalisées, les sans-abri ou toute autre personne ne disposant pas de voiture — nécessitent également une attention particulière lors de la planification des évacuations. Pour relever ces défis, une approche réfléchie et détaillée de la planification, de la mise en œuvre et de la collaboration est nécessaire. Cette section présente une vue d'ensemble des mesures visant à soutenir les populations [AFN](#) et [CTN](#), tout en répondant aux besoins des animaux de compagnie, des grands animaux et des animaux d'assistance, qui font souvent partie intégrante de la préparation et de la conformité de la communauté.

E.1. Identification et cartographie

Tout plan d'évacuation efficace repose sur l'identification et la cartographie des populations [AFN](#) au sein de la communauté. Les organismes doivent savoir où vivent ces personnes et quels sont leurs besoins spécifiques en cas d'urgence liée à un feu de forêt.

Exploiter les données et les contributions de la communauté

Les données locales, les informations issues du recensement et les contributions de la communauté sont inestimables pour identifier les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou ayant d'autres besoins fonctionnels et d'accessibilité. Ces sources fournissent des informations démographiques, mettant en évidence les zones où se concentrent davantage les personnes vulnérables ou à haut risque. L'engagement communautaire, par le biais de groupes de discussion et de programmes de sensibilisation, peut permettre de mettre au jour des lacunes que les données brutes ne révèlent pas nécessairement.

Prise en compte des établissements institutionnels

Les établissements tels que les écoles primaires et secondaires, les maisons de retraite, les résidences-services, les foyers d'accueil et les hôpitaux hébergent des personnes susceptibles de rencontrer des obstacles importants lors d'une évacuation. Ces établissements doivent être pris en compte dans les évaluations des risques, avec des plans d'évacuation détaillés adaptés aux besoins médicaux et de mobilité de leurs résidents. Les responsables de ces établissements doivent être impliqués dès le début afin d'aligner leurs protocoles sur les efforts locaux d'intervention d'urgence, garantissant ainsi une coordination sans faille en cas d'incendie de forêt.

Intégration des SIG

La technologie [SIG](#) permet aux organismes de superposer les zones à risque à des données démographiques et d'infrastructures, offrant ainsi une représentation visuelle des populations exposées. Cet outil permet aux planificateurs d'identifier les regroupements de personnes vulnérables ou à haut risque, d'évaluer la proximité de ces populations par rapport aux voies d'évacuation et de hiérarchiser l'allocation des ressources. Le SIG peut également être utilisé pour suivre le développement urbain et les mouvements de population au fil du temps, garantissant ainsi que les plans restent pertinents.

E.2. Transports et assistance

Le transport constitue l'un des principaux défis pour les populations [de l'AFN](#) lors des évacuations. De nombreuses personnes n'ont pas accès à un véhicule privé ou peuvent avoir besoin d'un transport adapté à leur handicap ou à leur équipement médical.

Collaboration avec les organismes de transport

Les organismes de gestion des urgences devraient s'associer aux opérateurs de transport locaux pour élaborer des plans de transport d'évacuation accessibles. Des véhicules adaptés aux fauteuils roulants, des services de transport adapté, ainsi que les bus, trains et ferries publics, etc., peuvent être intégrés aux stratégies d'évacuation afin d'augmenter la capacité d'accueil. Les agences de transport devraient organiser régulièrement

exercices et des simulations pour garantir leur état de préparation et identifier les goulots d'étranglement potentiels. De plus, des modes de transport non traditionnels devraient être envisagés.

Fournir un soutien spécialisé

Le déploiement de personnel formé pour aider les personnes présentant des handicaps sensoriels ou cognitifs est essentiel pour garantir la sécurité et réduire le stress pendant les évacuations. Ces membres du personnel peuvent apporter des conseils, rassurer les personnes et fournir une aide pratique, par exemple en aidant les évacués à s'orienter sur des itinéraires inconnus ou à gérer leur anxiété.

Prendre en compte les touristes et les usagers des transports en commun

Certaines populations, telles que les touristes ou les personnes dépendantes des transports en commun, sont confrontées à des défis particuliers lors des évacuations. Le choix de points de rassemblement bien médiatisés pour les bus d'évacuation et la mise en place d'une signalisation claire traduite en plusieurs langues garantissent que ces groupes ne soient pas négligés. La coordination avec les hôtels, les offices de tourisme et les agences de transport en commun peut encore rationaliser ces efforts.

Mise en place de zones de rassemblement

Les zones de rassemblement constituent des points névralgiques pour les personnes ayant besoin d'aide avant l'évacuation. Ces lieux doivent être dotés de personnel médical, équipés d'installations accessibles et situés à proximité des zones à haut risque. Les zones de rassemblement offrent également un point centralisé pour coordonner les moyens de transport et gérer le flux des personnes évacuées.

E.3. Préparation des centres d'accueil

[Les centres d'accueil](#) doivent être conçus pour répondre aux besoins variés de l'ensemble de la population, afin de garantir un environnement sûr, digne et favorable pendant les crises.

Installations conformes à l'ADA

Tous les abris désignés doivent respecter les normes de l'Americans with Disabilities Act (ADA), en proposant des entrées, des sanitaires, des zones de couchage et des espaces communs accessibles. La répartition géographique des abris garantit leur accessibilité à l'ensemble des habitants de la communauté et réduit au minimum les distances à parcourir.

Constitution de stocks de ressources spécialisées

Afin de répondre aux divers besoins des personnes évacuées, les centres d'accueil doivent être équipés :

- De fournitures médicales, notamment des bouteilles d'oxygène, des aides à la mobilité et des médicaments essentiels.
- Des kits sensoriels pour les personnes atteintes d'autisme ou de troubles du traitement sensoriel, comprenant des casques antibruit, des objets anti-stress et des zones à faible stimulation.
- Des bornes de recharge pour les appareils médicaux et d'assistance, tels que les fauteuils roulants et les aides à la communication.

Formation et soutien du personnel

Le personnel des centres d'accueil doit être formé pour répondre aux besoins spécifiques des populations [de l'AFN](#), notamment en matière de sensibilités culturelles, de règles de conduite face au handicap et de techniques de désescalade des conflits. Des sessions de formation régulières et des exercices collaboratifs avec des défenseurs [de l'AFN](#) peuvent améliorer la préparation et la confiance du personnel.

E.4. Accessibilité de la communication

Une communication efficace est essentielle pour garantir que tous les résidents du centre d'hébergement, y compris ceux issus [des communautés autochtones](#), reçoivent les informations d'évacuation cruciales en temps opportun et de manière compréhensible. Voir [l'annexe E.2.2 : Considérations relatives à l'accessibilité](#) pour plus de détails.

E.5. Évacuation des animaux de compagnie

Pour de nombreux résidents, les animaux de compagnie sont considérés comme des membres de la famille. L'intégration de dispositions relatives aux animaux de compagnie dans les plans d'évacuation renforce le respect des [ordres d'évacuation](#) et réduit le stress des propriétaires d'animaux. En outre, la loi de 2006 intitulée [« Pets](#)

de 2006 relative aux normes d'évacuation et de transport des animaux de compagnie impose à la FEMA de veiller à ce que les plans opérationnels de préparation aux situations d'urgence des États et des collectivités locales répondent aux besoins des personnes possédant des animaux de compagnie et des animaux d'assistance, et autorise les agences fédérales à fournir une aide en cas de catastrophe pour répondre à ces besoins.³⁰ **Remarque** : les animaux de compagnie ne comprennent pas les reptiles (à l'exception des tortues), les amphibiens, les poissons, les insectes, les arachnides, les animaux de ferme (y compris les chevaux) ni les animaux élevés à des fins de course.

Désignation des centres d'accueil acceptant les animaux de compagnie

Les abris acceptant les animaux de compagnie doivent être clairement identifiés et mentionnés dans les documents diffusés avant l'évacuation. Ces établissements doivent fournir des équipements de base pour les soins aux animaux, tels que de la nourriture, des gamelles, de la litière et du matériel pour l'élimination des déchets. La mise en place d'espaces réservés aux animaux de compagnie au sein des abris contribue à réduire le bruit et les perturbations.

Promouvoir la préparation des animaux de compagnie

Les organismes doivent sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie à la préparation de leurs animaux en vue d'une évacuation. Cela implique notamment de préparer des « sacs d'urgence » contenant de la nourriture pour animaux, des médicaments et les carnets de vaccination. Les propriétaires doivent s'assurer que leurs animaux sont munis de médailles d'identification et de puces électroniques comportant des coordonnées à jour.

Soutien vétérinaire

La mise en place de partenariats avec des vétérinaires locaux garantit que les refuges acceptant les animaux de compagnie ont accès à une expertise et à des ressources médicales, telles que des vaccinations d'urgence ou des traitements pour les animaux stressés. Le personnel vétérinaire peut également aider à gérer les problèmes de santé lors de séjours prolongés dans les refuges.

E.6. Évacuations de grands animaux

L'évacuation des grands animaux, tels que le bétail et les chevaux, nécessite une planification et des ressources spécialisées. Ces efforts sont essentiels pour les communautés rurales où l'agriculture constitue un pilier de l'économie locale.

Zones d'accueil pour le bétail

Des zones d'accueil, telles que des parcs d'exposition ou des centres équestres, doivent être désignées à l'avance pour héberger les grands animaux en cas d'urgence. Ces zones doivent offrir un accès à l'eau, à la nourriture et à un abri, et se situer dans des zones à faible risque.

Gestion de l'évacuation du bétail

Lors d'un incident en cours, les personnes ayant besoin de plus de temps pour évacuer le bétail peuvent devoir accéder aux zones évacuées. La mise en place d'un système d'accréditation identifiant les personnes autorisées à accéder aux zones évacuées à des fins d'évacuation du bétail peut contribuer à réduire la confusion parmi les intervenants.

Collaboration avec des experts

Les services de vulgarisation agricole, les associations d'éleveurs et les services vétérinaires sont des partenaires précieux pour l'élaboration de bonnes pratiques en matière de transport et de soins des grands animaux. Ces organisations peuvent apporter leur expertise, leur matériel et leur personnel pour soutenir les efforts d'évacuation.

Sensibilisation des éleveurs

Les campagnes de sensibilisation destinées aux éleveurs devraient inclure des conseils sur la préparation des remorques, l'identification des animaux à l'aide de marques d'identification ou de tatouages, et l'élaboration de plans d'évacuation tenant compte des besoins en nourriture, en eau et en soins vétérinaires. Des ateliers et des exercices pratiques peuvent aider les éleveurs à s'entraîner à ces procédures et à faire face aux difficultés potentielles.

³⁰ H.R.3858 - 109e Congrès (2005-2006) : *Loi de 2006 sur les normes d'évacuation et de transport des animaux de compagnie (Pets Evacuation and Transportation Standards Act of 2006)*. (6 octobre 2006). <https://www.congress.gov/bill/109th-congress/house-bill/3858>

E.7. Implication de la communauté

L'engagement communautaire est la clé de voûte d'une planification d'évacuation réussie. Cela concerne tous les membres de la communauté, y compris les populations [de l'AFN](#), les familles, les animaux de compagnie, les animaux d'assistance et les grands animaux. Les efforts collaboratifs garantissent que les plans incluent tout le monde, sont réalisables et reflètent les besoins de la communauté.

Ateliers et exercices spécialisés

L'organisation d'ateliers adaptés aux [populations vulnérables ou à haut risque](#) ainsi qu'aux propriétaires d'animaux de compagnie ou de bétail permet de sensibiliser et de préparer ces personnes. Ces événements doivent aborder des sujets tels que les voies d'évacuation, les ressources disponibles et les stratégies d'intervention efficaces. Les exercices d'évacuation simulant des scénarios réels permettent aux autorités et aux habitants d'identifier les faiblesses et d'affiner les plans.

Partenariats avec des associations à but non lucratif et des groupes de défense

Les refuges pour animaux locaux, les défenseurs des personnes en situation de handicap et les associations à but non lucratif apportent leur expertise, leurs ressources et leurs réseaux, ce qui renforce les efforts d'évacuation. La mise en place d'accords [d'entraide](#) avec ces groupes élargit la capacité à répondre efficacement aux besoins [des AFN](#).

Mécanismes de retour d'information

La mise en place de canaux de retour d'information, tels que des enquêtes ou des forums publics, permet aux résidents de partager leurs expériences et leurs suggestions. Ces contributions sont inestimables pour améliorer les plans et s'assurer qu'ils restent pertinents et inclusifs.

E.8. Conclusion concernant les populations AFN et CTN

Une planification globale de l'évacuation des populations [AFN](#) et [CTN](#) est un impératif de sécurité publique. En donnant la priorité à l'identification, au transport, à la préparation des refuges, à l'accessibilité des communications et à l'engagement communautaire, les organismes peuvent mettre en place des systèmes qui protègent tous les habitants lors des urgences liées aux feux de forêt. Répondre aux besoins des animaux de compagnie et des grands animaux renforce encore davantage la résilience de la communauté, en garantissant que personne ni aucun animal ne soit laissé pour compte. Grâce à la collaboration, à la sensibilisation et à l'amélioration continue, les communautés peuvent se préparer aux défis liés à l'évacuation en cas d'incendie de forêt et protéger leurs membres les plus vulnérables ou les plus exposés aux risques.

Annexe F. Remerciements

Ce document n'aurait pas pu voir le jour sans les contributions et le soutien de personnes et d'organisations issues du secteur public, du secteur privé et du monde universitaire. L'équipe chargée des recommandations nationales en matière d'évacuation en cas d'incendie de forêt tient à remercier :

- Craig Rollins, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Rebecca Harned, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Faith Berry, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Brian Metzger, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Robert Horton, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Jeff Soule, FEMA – Administration américaine des incendies
- Evrim Bunn, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Aitor Bidaburu, FEMA – Administration américaine des incendies
- Craig Bondra, Administration américaine des incendies (FEMA)
- Anthony Schultz, Services professionnels d'Esri
- Jamie Murphy, Services professionnels d'Esri
- Audrey Tresham, Services professionnels d'Esri
- Angela Gotch, Services professionnels d'Esri
- Anne Sowers, Esri Creative Lab
- Participants au groupe de travail « Table ronde sur les évacuations », notamment :
 - Alexander Maranghides, Institut national des normes et des technologies
 - Carol Freeman, Laboratoire national d'Argonne
 - Carson MacPherson-Krutsky, Université d'État de Boise
 - Chandra Fox, comté de Spokane
 - Charles Embry, FEMA
 - Eric Link, Institut national des normes et des technologies
 - Erik Litzenberg, Association internationale des chefs des pompiers
 - Jeanette Sutton, Université d'Albany
 - Jennifer Dietz, programme de planification de la prévention des risques de la FEMA
 - Mark Brown, Autorité de prévention des feux de forêt de Marin
 - Mark Novak, Services d'incendie et d'urgence de Vail
 - Nicole Hemming-Schroeder, Université du Colorado à Boulder
 - Perry Tarrant, Bureau de l'application de la loi et de l'intégration de la FEMA
 - Teresa Neal, Administration américaine des incendies de la FEMA
 - Thomas Cova, Université de l'Utah
 - Zane Heather, Programme national sur les ouragans de la FEMA
- Toutes les personnes et organisations qui ont contribué à la révision des versions préliminaires et/ou ont fait part de leurs commentaires de manière informelle.

Par ailleurs, l'équipe tient à remercier l'ensemble des organisations, participants et parties prenantes des différents exercices sur table et groupes de travail qui ont contribué à l'élaboration de ces recommandations :

- Au niveau de l'État
 - Département de la sylviculture et de la protection contre les incendies de Californie (CAL FIRE)
 - Bureau des services d'urgence du gouverneur de Californie
 - Patrouille routière de Californie
 - Division de la sécurité intérieure et de la gestion des urgences du Colorado
 - Division de la prévention et du contrôle des incendies du Colorado
 - Police d'État du Colorado
 - Partenaires de la gestion des urgences de l'Oregon

-
- Service du commissaire aux incendies de l'État de l'Oregon
 - État du Colorado
 - Université d'Albany (SUNY Albany)
 - Université du Colorado
 - Université de l'Utah
 - Département des Transports de l'État de Washington
 - Division de la gestion des urgences de l'État de Washington
 - Département des ressources naturelles de l'État de Washington
 - Police de l'État de Washington
 - ② Au niveau local
 - District de protection contre les incendies d'Arrowhead
 - Service de police de Bingen-White Salmon
 - Service d'incendie et de secours de Carbondale
 - Service de police de Carbondale
 - Service d'incendie de Central Marin
 - Autorité de police de Central Marin
 - Services techniques de la ville de Goldendale
 - Service de police de la ville de Gunnison
 - Service des travaux publics de la ville de White Salmon
 - Comté de Marin
 - District de protection contre les incendies de Crested Butte
 - Bureau du shérif de Crested Butte
 - Service de gestion des urgences du comté de Delta
 - Service de police de Fairfax
 - Service de police de la ville de Goldendale
 - Service de gestion des urgences du comté de Gunnison
 - Service de protection contre les incendies du comté de Gunnison
 - Services techniques du comté de Gunnison
 - Bureau du shérif du comté de Gunnison
 - Autorité régionale du 911 de Gunnison
 - Corps des pompiers volontaires de Gunnison
 - Service de santé de la vallée de Gunnison
 - Autorité des transports ruraux de la vallée de Gunnison
 - Conseil communautaire de Husum BZ
 - District de protection contre les incendies de Kentfield
 - Service de gestion des urgences du comté de Klickitat
 - Chefs des pompiers du comté de Klickitat
 - Districts de lutte contre les incendies du comté de Klickitat (1, 7, 8, 9, 12 et 14)
 - Service de santé publique du comté de Klickitat
 - Service des travaux publics du comté de Klickitat
 - Service de recherche et de sauvetage du comté de Klickitat
 - Bureau du shérif du comté de Klickitat
 - Service des pompiers du comté de Marin
 - Bureau de gestion des urgences du comté de Marin
 - Bureau du shérif du comté de Marin
 - Centre de commandement des urgences du comté de Marin
 - Autorité de prévention des feux de forêt de Marin
 - Comté de Maui
 - Conseil municipal de Mill Valley
 - Service de police de Mill Valley

- > Comté de Montrose
- > Service de police de Mt. Crested Butte
- > Bureau de la gestion des urgences et de la sécurité intérieure du Nevada
- > Service de police de Novato
- > Service des pompiers du comté
- > d'Orange Bureau du shérif du comté
- > de Pitkin Service d'urgence 911 du
- > comté de Pitkin
- > Service de police de Ross
- > Service de police de San Rafael Conseil de
- > prévention des incendies du comté de
- > Santa Clara Service de police de Sausalito
- > Service de gestion des urgences du comté de Skamania District de
- > protection contre les incendies du sud de Marin
- > Comté de Spokane
- > District de protection contre les
- > incendies de Tiburon Service de police
- > de Tiburon
- > Service des travaux publics de la ville de
- > Crested Butte Ville de Marble
- > Ville de Vail
- > Autorité régionale de lutte contre les
- > incendies de West Klickitat District de
- > protection contre les incendies de Woodside
- Tribal
 - > Nation Yakama
- Secteur privé
 - > BurnBot
 - > Campagne pour la préservation du fleuve
 - > Colorado Esri
 - > Guidehouse Alerte
 - > HAAS
 - > Ladris Technologies
 - > Gestionnaires des ressources du mont
 - > Adams Puget Sound Energy
 - > Republic Services
- Fédéral
 - > Laboratoire national d'Argonne
 - > Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs
 - > Agence fédérale de gestion des urgences – Division des exercices nationaux Agence
 - > fédérale de gestion des urgences – Région 9
 - > Agence fédérale de gestion des urgences – Région 8
 - > Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace Institut
 - > national des normes et de la technologie Administration
 - > nationale des océans et de l'atmosphère Service des parcs
 - > nationaux
 - > Service forestier américain
 - > Département américain de la Sécurité intérieure
 - > Administration américaine de la lutte contre les incendies
- ONG
 - > Croix-Rouge américaine
 - > Fondation Gordon et Betty Moore Fonds « Legacy
 - > » de l'Association internationale des chefs des
 - > pompiers
 - > Association des chefs des pompiers de l'Ouest



FEMA



U.S. Fire
Administration

16825 South Seton Ave. Emmitsburg, MD
21727 usfa.fema.gov

Mai 2026

